



Développement durable

Perspectives de développement durable

*Promouvoir l'efficacité
environnementale et
l'innovation*

Décembre 1997



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

*Ensemble, pour une économie plus forte
Building a stronger economy together*

Canada



Sustainable Development

Opportunities for Sustainable Development

*Encouraging
environmental efficiency
and innovation*

December 1997



Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

*Building a stronger economy together
Ensemble, pour une économie plus forte*

Canada

Ce document se trouve également sur le site w3 de l'APÉCA: www.acoa.ca

Pour obtenir d'autres exemplaires, adressez-vous à:

Agence de promotion économique du Canada atlantique
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton, Nouveau-Brunswick
Canada
E1C 9J8
Tel: (506) 851-2271
Fax: (506) 851-7403

La couverture et les pages intérieures de ce document ont été imprimées sur un papier Éco-Logo. Le document contient 100 p. 100 de papier recyclé, dont 30 p. 100 de fibres postconsommation. Nous nous sommes servi d'encre végétale pour l'impression de ce document.



©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1997
N° de catalogue : C89-4/35-1997
N° de ISBN : 0-662-63305-9

Table des Matières

Le mot du Ministre	1
Le mot du Secrétaire d'État	3
Résumé	5
Partie I : Introduction	7
Obligation d'adopter une stratégie	9
Autres exigences législatives et officielles	9
Partie II : Consultations	11
Partie III : Profil institutionnel	14
Partie IV : Panorama des questions	17
Aspects des activités de l'APECA relatifs au développement durable	17
Questions de développement durable dans le Canada atlantique	18
Partie V : Cadre d'intervention	20
But 1 : Instituer un exemple dans la gestion environnementale des opérations	21
But 2 : Faire la promotion des communautés et des entreprises durables dans la région de l'Atlantique	21
But 3 : Faire progresser le secteur des industries environnementales dans le Canada atlantique	23
Partie VI : Mesures du rendement	24
Partie VII : Conclusion	25
Partie VIII : Tableaux des buts, des objectifs, des échéances et des actions	26
APPENDICE A : Profil de l'APECA dans les régions	34
APPENDICE B : Contraintes imposées à l'environnement de l'Atlantique	40
APPENDICE C : Participants dans le cadre des consultations	43
APPENDICE D : Sigles	45
APPENDICE E : Ouvrages bibliographiques sélectionnés	46



Le mot du Ministre



Le Canada est un pays où le niveau de vie est élevé et où l'économie est en pleine expansion. Les Nations Unies le classent régulièrement parmi les pays offrant les meilleures conditions de vie. Cependant, nous évoluons dans un monde où l'économie doit s'adapter à la mondialisation de plus en plus importante, aux rapides changements scientifiques et technologiques et aux pressions environnementales croissantes.

Les Canadiens et les Canadiennes désirent une économie durable qui offre aux générations actuelle et future une qualité de vie supérieure. Le développement durable est un moyen d'y parvenir en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité de répondre à ceux de demain.

Le savoir est un élément essentiel à la croissance économique, à la concurrence et à la prospérité nationale. L'économie fondée sur le savoir offre de grandes possibilités au chapitre de la gestion de l'activité économique et du développement durable. En réunissant les principaux ministères et organismes responsables des sciences et de la technologie, du développement régional, des services axés sur le marché et de la politique microéconomique, le portefeuille de l'Industrie du gouvernement fédéral a un important rôle à jouer dans l'instauration d'une économie durable fondée sur le savoir.

De plus en plus, les membres du Portefeuille tiennent compte du développement durable dans la façon dont ils font des affaires et prennent des décisions. Quatre membres du Portefeuille, Industrie Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, ont déposé leurs stratégies de développement durable respectives, ce qui constitue un grand pas dans cette voie.

Nos stratégies sont centrées sur trois domaines clés. De concert avec nos clients et autres intervenants, nous travaillerons à la promotion d'entreprises et de collectivités durables dans toutes les régions du pays en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises. Nous encouragerons la mise au point de technologies et de pratiques environnementales, afin que les entreprises canadiennes deviennent plus compétitives et aient accès aux nouveaux marchés. Nous donnerons l'exemple dans nos propres opérations en faisant du développement durable une partie intégrante de notre travail quotidien.

Les stratégies de développement durable d'Industrie Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Bureau fédéral de développement régional (Québec) et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, ainsi que celles des autres ministères fédéraux, orientent la démarche à la fois exigeante et stimulante qui permettra d'assurer un meilleur avenir sur le plan économique, environnemental et social. Nous avons la possibilité d'améliorer notre prospérité, d'enrichir notre vie et d'offrir un avenir plus prometteur à nos enfants. Nous sommes déterminés à faire cause commune avec les autres intervenants afin d'élaborer des orientations judicieuses et des mesures particulières propices au développement durable. Les stratégies de ces quatre partenaires du Portefeuille procurent une solide assise pour aller de l'avant afin d'assurer un meilleur avenir axé sur le développement durable.

L'honorable John Manley
Ministre de l'Industrie



Le mot du Secrétaire d'État



Je suis heureux de présenter cette stratégie de développement durable élaborée par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour écologiser ses activités.

En tant que Canadiens et Canadiennes de l'Atlantique, nous avons non seulement de nombreuses valeurs communes, mais aussi une excellente qualité de vie, un sentiment de sécurité et un mieux-être que nous voulons faire partager à nos enfants et à nos petits-enfants. Or, cet héritage ne peut pas être assuré si nous détruisons les assises mêmes sur lesquelles reposent notre bonheur et notre mieux-être, notamment un environnement sain et une société juste, où chacun peut aspirer à bon droit à un emploi stable et enrichissant.

Les anciens modèles économiques semblent nous inviter à créer et à accepter « des emplois à tout prix ». Or, ces modèles, en plus d'être préjudiciables à l'environnement, ne rendent pas justice à l'efficacité et à la compétitivité des nouvelles industries « écoefficientes ». Les industries qui ont respecté les règlements environnementaux rigoureux ont prospéré. En fait, elles sont même devenues plus productives et plus concurrentielles, résultats qui se répercutent sur leur rentabilité. Tant et si bien que d'après une étude des 50 premières sociétés chimiques et pharmaceutiques du monde, les entreprises « écoefficientes » dominantes ont surpassé financièrement les autres entreprises de 27,5 % à l'échelle mondiale.

Depuis ses débuts, l'APECA joue un rôle prépondérant en favorisant la création, dans la région de l'Atlantique, d'un climat économique qui s'harmonise avec les principes du développement durable. L'APECA veille à ce que tous les projets qu'elle appuie soient soumis à une évaluation environnementale conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. En outre, l'Agence accorde un solide appui aux industries environnementales naissantes, qui sont très prometteuses.

L'engagement de l'APECA dans le développement et la compétitivité à long terme de la région de l'Atlantique vise essentiellement à favoriser l'innovation et l'« écoefficacité » dans les petites et moyennes entreprises de toute la région. Le développement durable, la compétitivité et la création d'emplois sont les maîtres-mots des nouveaux modèles économiques.

L'APECA elle-même s'efforcera de donner l'exemple dans la région en gérant ses propres opérations internes avec le plus d'efficacité et d'efficacité possible. Pour orienter ses activités, l'Agence mettra en oeuvre un système de gestion environnementale (SGE) fondé sur les meilleures normes et pratiques qui soient.

L'APECA continuera de collaborer avec ses partenaires des quatre provinces de l'Atlantique à la promotion des objectifs du développement durable. C'est grâce au concours actif et à la participation de tous les partenaires qu'on pourra le mieux réaliser la plupart des mesures précisées dans cette stratégie.

Dans la préparation de cette stratégie, l'APECA a consulté différents intervenants et discuté de la façon d'aborder un large éventail de questions touchant la situation actuelle et future des Canadiens et des Canadiennes de l'Atlantique. En plus d'exposer de nombreux engagements propres à l'APECA, cette stratégie encourage les organismes des secteurs public et privé à intégrer le développement durable dans leurs processus décisionnels. De plus, l'APECA passera en revue cette stratégie au moins une fois tous les trois ans.

Je vous invite à prendre connaissance de ces principes de développement durable et à les mettre en application dans le cadre de vos propres activités.

L'honorable Fred J. Mifflin



Résumé

** Le développement durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs*

+

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland)

Le rôle de l'APECA consiste essentiellement à continuer d'appuyer les PME comme facteurs principaux de communautés et d'emplois plus durables et à intervenir comme partenaire avec d'autres ministères et gouvernements afin de permettre de soutenir le développement durable de la région de l'Atlantique

Le développement durable s'harmonise, sous maints aspects, avec le développement économique à long terme et le rôle actuel de l'APECA dans la région. Le développement durable consiste à réaliser des objectifs socio-économiques sans nuire à l'environnement dont dépendent les générations actuelles et futures. Les facteurs environnementaux influent sur la compétitivité des entreprises, puisqu'elles peuvent réduire leur consommation de ressources et réaliser des économies en faisant appel à des processus plus efficaces, qui offrent un avantage comparatif. Pour ce qui est de la mission de l'APECA, le développement durable consiste à favoriser le développement d'entreprises plus concurrentielles, économes de ressources et durables dans la région de l'Atlantique.

L'APECA veille déjà à ce que tous les projets qu'elle soutient soient soumis à une évaluation environnementale adéquate. L'Agence offre également de l'aide à de nombreuses industries environnementales dans le cadre de ses programmes actuels. Elle peut étendre son rôle en aidant le grand public canadien de la région de l'Atlantique à profiter des autres occasions permettant d'aménager une voie de développement durable. Elle entend adopter une démarche équilibrée qui tient compte comme il se doit des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement.

Dans la préparation de sa stratégie de développement durable, l'APECA a tenu une série de consultations externes avec des partenaires et des intervenants qui se sont montrés intéressés par le développement durable de la région. De vastes consultations ont également eu lieu auprès de groupes représentatifs d'employés de l'APECA sur la réalisation des politiques et des programmes,

de même que sur la gestion de ses opérations internes.

Ces consultations ont confirmé la définition des grandes questions de développement durable dans la région et ont permis de cerner les secteurs dans lesquels l'APECA doit jouer un rôle stratégique. Le rôle de l'APECA consiste essentiellement à continuer d'appuyer les PME comme moteurs principaux de communautés et d'emplois plus durables et à intervenir comme partenaire avec d'autres ministères et gouvernements afin de permettre de soutenir le développement durable de la région de l'Atlantique.

L'APECA a défini les trois grands buts stratégiques suivants :

But 1. *Instituer un exemple dans la gestion environnementale des opérations de l'APECA.* L'APECA permettra à ses employés de dépister les occasions de développement durable et de miser sur ces occasions, d'utiliser plus efficacement les ressources et de réduire ou de prévenir la pollution et le gaspillage. Afin d'aider à réaliser et à gérer ces objectifs, l'APECA adoptera un Système de gestion environnementale (SGE) amélioré.

But 2. *Promouvoir les communautés et les entreprises durables dans la région de l'Atlantique.* L'APECA continuera d'encourager l'efficacité environnementale et l'innovation parmi les clients et les autres entreprises, conformément à sa mission et à ses priorités stratégiques. En collaboration avec ses partenaires, l'APECA visera également à promouvoir la connaissance des perspectives de développement économique durable dans les communautés et à diffuser une meilleure information pour la gestion



La stratégie de développement durable de l'APECA sera réalisée dans le cadre des priorités actuelles du plan directeur pour le développement économique

fondée sur les écosystèmes. L'Agence favorisera la coopération et les consultations avec les ministères, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux.

But 3. *Faire progresser le secteur des industries environnementales dans le Canada atlantique.* L'APECA continuera d'encourager la création de débouchés dans les industries environnementales.

La stratégie de développement durable de l'APECA sera réalisée dans le cadre des priorités actuelles du plan directeur pour le développement économique. On mettra cette stratégie en oeuvre différemment dans chacune des provinces, en tenant compte de leurs besoins et de leurs priorités.

L'APECA continuera de collaborer avec tous les intervenants (communautés, entreprises, gouvernements et particuliers) pour favoriser le développement durable dans la région de l'Atlantique. Cette stratégie consistera également à collaborer avec des tiers dans la communauté, afin de s'assurer que les opérations de l'APECA sont saines au plan environnemental.

L'APECA adopte en outre, dans le cadre de son SGE, des mesures du rendement qui lui permettront de surveiller sa capacité de réaliser certaines échéances en permanente, de rendre compte de cette capacité et de l'améliorer.

Une stratégie de développement durable tient compte des éléments suivants :

- **Profil institutionnel.** Définition des activités de l'Agence et de son mode de fonctionnement.
- **Panorama des questions.** Évaluation des activités de l'Agence sous l'angle de leur incidence sur le développement durable.
- **Consultations.** Points de vue des clients, des partenaires et des autres intervenants sur les priorités institutionnelles en matière de développement durable et sur la façon de les réaliser.
- **Buts, objectifs et échéances.** Définition des buts et des objectifs de l'Agence en matière de développement durable, notamment les points de repère pour la mesure du rendement.
- **Plan d'action.** Mesures grâce auxquelles l'Agence convertira ses objectifs de développement durable en résultats mesurables, notamment les changements à apporter en particulier aux politiques, aux programmes, aux lois, aux règlements et aux activités.
- **Mesure, analyse et compte rendu du rendement.** Mécanismes que l'Agence instituera pour surveiller et améliorer le rendement.

Texte adapté du *Guide de l'écogouvernement*,
Gouvernement du Canada, 1995.



Partie I : Introduction

La mission de l'Agence, qui consiste à favoriser le développement économique à long terme de cette région, s'harmonise avec le principe du développement durable

Depuis ses débuts l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) milite pour favoriser le développement économique et la prospérité de la région de l'Atlantique. La mission de l'Agence, qui consiste à favoriser le développement économique à long terme de cette région, s'harmonise avec le principe du développement durable. L'APECA apporte déjà son concours au développement durable sous maints aspects. Elle collabore avec les clients pour leur permettre d'être plus novateurs et productifs, en favorisant l'utilisation efficace des ressources et la mise au point de produits et de services concurrentiels. L'Agence fait appel à son vaste réseau de bureaux de district pour

réaliser les objectifs du développement durable. L'Agence apporte également de l'aide à de nombreuses industries environnementales dans le cadre de ses programmes actuels.

L'APECA est l'un des nombreux organismes fédéraux dont les programmes influent sur le développement durable de la région. D'autres gouvernements et organismes concourent également au développement durable du Canada atlantique. Par conséquent, nombre des activités de l'APECA sont exercées en collaboration avec de nombreux autres intervenants. Par exemple, l'APECA collabore avec les quatre provinces, qui sont dotées de programmes destinés essentiellement à la petite et moyenne entreprise (PME). Puisque la programmation directe de l'APECA représente moins de 2 % du total des dépenses fédérales dans la région de l'Atlantique, il est essentiel que l'Agence collabore étroitement avec ses partenaires fédéraux.

Le développement durable consiste à créer des entreprises plus concurrentielles, efficaces et durables dans la région de l'Atlantique. Cela suppose qu'il faut miser sur les ressources naturelles de la région, s'efforcer de soutenir la qualité de la vie dans les communautés de l'Atlantique et favoriser un milieu dans lequel l'économie régionale peut être solide et florissante. Des études internationales montrent qu'un environnement naturel et social sain est un outil qui permet d'attirer les investissements et d'accroître la compétitivité. L'APECA est parfaitement en mesure de faire la promotion des entreprises et des communautés dans l'ensemble de la région de l'Atlantique. L'Agence peut étendre son rôle en aidant les Canadiens et les Canadiennes de l'Atlantique à saisir les nouvelles occasions pour aménager une voie de développement durable.

Dans l'économie mondiale actuelle, les décisions adoptées dans le commerce et dans les investissements sont de plus en plus tributaires de la compétitivité des pays, des régions et des entreprises. Les entreprises

L'environnement [est] un outil de développement régional qui doit être sauvegardé : il est évident ... que la qualité de l'environnement peut constituer un atout pour les besoins du développement régional. Cette affirmation se vérifie dans les régions tributaires des ressources naturelles, dans les régions à vocation touristique, dans les régions tertiaires de niveau supérieur ou dans les zones de déconcentration urbaine. Dans ces régions, ... on attire les particuliers et les entreprises [en raison de] la qualité de l'environnement, qu'elle concerne la qualité de la vie, la diversité des types d'environnement naturel, la quantité des ressources, le niveau inférieur de pollution, l'absence de risque ou, enfin, la qualité du patrimoine environnemental.

OCDE, *Stratégies sur la voie du développement durable*, 1996.

Des études internationales montrent qu'un environnement naturel et social sain est un outil qui permet d'attirer les investissements et d'accroître la compétitivité

encourager ses clients et les intervenants à



les plus concurrentielles réussissent à conquérir leur part de marché et à réaliser leur marge de rentabilité dans l'économie mondiale. De même, les territoires les plus concurrentiels (qu'il s'agisse de pays ou de régions) sont en mesure, à l'heure actuelle, d'attirer les investissements étrangers.

Les facteurs environnementaux influent sur la compétitivité des entreprises, puisqu'elles sont en mesure de réduire leur consommation de ressources et de réaliser des économies en faisant appel à des processus plus efficaces, qui offrent un avantage comparatif

Selon le Forum économique mondial, tenu à Davos en Suisse, la compétitivité des territoires d'investissement dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les facteurs sociaux et environnementaux sont absolument essentiels.

Les facteurs environnementaux influent sur la compétitivité des entreprises, puisqu'elles sont en mesure de réduire leur consommation de ressources et de réaliser des économies en faisant appel à des processus plus efficaces, qui offrent un avantage comparatif. En plus de rechercher un environnement naturel propre, les entreprises s'intéressent également aux territoires qui offrent une stabilité sociale, des collectivités agréables et une bonne sécurité publique. Le Canada atlantique offre un avantage comparatif par rapport à ces facteurs. (Cf. l'encadré).

Le développement durable est tout à fait logique pour l'entreprise et une saine régie environnementale représente un avantage concurrentiel important pour les régions qui s'efforcent d'attirer les nouveaux investissements. Le développement durable produit des emplois durables et des communautés stables. L'utilisation efficace des richesses naturelles, la mobilisation des compétences dans les communautés et la réduction du gaspillage et de la pollution sont autant d'éléments qui favorisent le succès économique. Une démarche équilibrée qui tient compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement est donc essentielle à la stratégie de développement durable de l'APECA.

L'APECA est consciente de l'importance des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui peuvent influencer sur l'avenir de la région de l'Atlantique et

Le développement durable est tout à fait logique pour l'entreprise et une saine régie environnementale représente un avantage concurrentiel important pour les régions qui s'efforcent d'attirer les nouveaux investissements

Les travaux de recherche effectués par Informetrica Limited, le North American Policy Group et l'Université de Dalhousie, et qui ont été commandés en 1996 par l'APECA, ont permis de conclure que la région de l'Atlantique possède, sur les autres zones du monde, un net avantage en raison de l'existence d'un environnement propre et de sa bonne qualité de vie. Ces facteurs concourent à la compétitivité globale de la région de l'Atlantique et font de cette région un territoire propice aux investissements. Le cabinet KPMG a également rendu compte de ces résultats sur les facteurs environnementaux et de qualité de la vie dans son étude récente des coûts des entreprises dans le Canada atlantique, en Europe et aux États-Unis. Il s'agit des principaux facteurs qui font du Canada atlantique l'un des meilleurs territoires d'investissement du monde.

continuera d'intégrer les principes du développement durable dans ses programmes et ses opérations internes.¹

¹ Principes types de développement durable issus de la Déclaration de Rio (1992) :

- Les gens ont droit à une existence saine et productive, en harmonie avec la nature.
- Nous devons prendre des précautions pour protéger l'environnement.
- La protection de l'environnement doit faire partie intégrante du développement.
- Les pollueurs doivent supporter le coût de la pollution.

Les grands principes opérationnels pour un avenir durable et concurrentiel, selon le Conseil canadien des chefs d'entreprise (1992), consistent à :

- respecter rigoureusement ou largement les lois environnementales;
- adopter des normes d'entreprise dans les cas où il n'existe pas de loi;
- évaluer la durabilité des projets, des produits ou des services proposés.
- recourir à la gestion selon le cycle chronologique, à partir des premières recherches jusqu'à l'élimination ultime.



Obligation d'adopter une stratégie

La *Loi sur le vérificateur général*, dans sa version modifiée en 1995 (art. 24), oblige désormais chaque ministère du gouvernement fédéral et certains organismes (dont l'APECA) à préparer une stratégie de développement durable et à déposer à la Chambre des communes au plus tard le 15 décembre 1997. Chaque ministère ou organisme doit rendre compte chaque année des progrès accomplis et chacune des stratégies doit être mise à jour au moins tous les trois ans.

Chaque ministère doit, dans le cadre de sa propre mission, veiller à ce que l'on tienne compte comme il se doit des facteurs économiques, sociaux et environnementaux du développement durable

Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* ont eu pour effet de créer le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ce dernier exerce une surveillance et établit des rapports sur la mesure dans laquelle chaque ministère ou organisme met en oeuvre ses plans d'action et respecte les objectifs exprimés dans sa stratégie. Ainsi, les ministères et les organismes s'acquittent de leurs responsabilités pour ce qui est des progrès accomplis sur la voie du développement durable.

En mettant au point sa stratégie, l'APECA respecte les directives énoncées dans le *Guide de l'écogouvernement* en 1995. Ce guide stipule qu'une stratégie de développement durable doit :

- être exhaustive et porter sur des politiques et des programmes visant à orienter les tiers et les activités internes.
- être axée sur les résultats et prévoir notamment des méthodes de mesure du rendement.
- être conçue en collaboration avec les intervenants (employés, clients, partenaires et grand public).

Dans sa stratégie, l'APECA s'assure que l'on respecte les trois principes essentiels du développement durable exprimés dans le *Guide* :

- la qualité de la vie, en mettant en équilibre les valeurs sociales, économiques et environnementales.

- la prise de décisions intégrée, en tenant compte du fait que la situation de l'environnement influe sur notre santé et nos perspectives économiques.
- l'équité, ainsi qu'une juste répartition des coûts et des avantages du développement entre les pays, au sein de ces pays et entre les générations (p. ex. la transmission, de génération en génération, du patrimoine naturel, les perspectives économiques et les facteurs déterminants de la santé).

Autres exigences législatives et officielles

Dans le cadre du projet d'écologisation du gouvernement, le gouvernement du Canada s'engage à respecter les lois et les règlements environnementaux pertinents et, dans les cas utiles, les normes provinciales et internationales. L'APECA continuera de respecter cet engagement, puisque le respect des règlements est considéré comme un élément indispensable à l'amélioration du rendement environnemental.

À l'échelle internationale, le Canada a signé un certain nombre d'accords, dont ceux qui portent sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, le changement climatique, la biodiversité, l'exportation des déchets dangereux, les pluies acides et le déversement de déchets dans les océans. Les engagements internationaux adoptés dans le cadre de ces conventions sont mis en oeuvre en vertu de différentes lois et politiques fédérales; il en va de même des engagements nationaux de protection environnementale que les gouvernement qui se sont succédé ont adoptés envers le grand public canadien.

En plus de la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) est un important texte fédéral de droit environnemental que l'APECA doit respecter dans ses programmes. La LCEE définit le cadre de l'évaluation des incidences environnementales des projets fédéraux afin :

- de s'assurer que ces incidences sont mûrement réfléchies;



- de promouvoir le développement durable;
- de s'assurer qu'on offre au public l'occasion de participer.

Tous les projets qu'on envisage de financer par l'entremise de l'APECA sont soumis à une analyse environnementale selon les méthodes établies en vertu de la LCEE

La LCEE oblige les ministères et les organismes à adopter des méthodes d'examen et d'évaluation de l'environnement pour les travaux et les activités à caractère concret. La Loi s'applique directement à l'APECA et par conséquent, tous les projets qu'on envisage de financer par l'entremise de l'APECA sont soumis à une analyse environnementale conformément aux méthodes établies en vertu de la LCEE. Dans le cas des projets réputés avoir des incidences environnementales qui pourraient être négatives, on prescrit des mesures d'atténuation dans le cadre des conditions de la lettre d'offre. Les projets qui ne permettent pas de respecter les exigences de la LCEE ne sont pas financés. Dans le déroulement normal de ses activités, l'APECA ne gère et ne contrôle pas les activités régies par d'autres lois environnementales essentielles comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les pêches*, et la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*. Si, à quelque moment que ce soit, l'APECA participe directement à des activités régies par ces lois, ces dernières deviendraient encore plus pertinentes.

L'APECA intégrera le développement durable dans ses opérations internes conformément au cadre d'écologisation des opérations du gouvernement

Les opérations internes de l'APECA se limitent essentiellement à un travail administratif. Puisque les employés de l'APECA se servent de moyens de transport pour se déplacer entre les différents bureaux, une autre loi fédérale, soit la *Loi sur les carburants de remplacement (LCR)*, s'applique directement à sa situation. La LCR exige que le parc automobile du gouvernement fédéral utilise des carburants de remplacement dans tous les cas où cela est économique et viable au plan opérationnel et oblige les ministères à respecter un calendrier dans l'achat des

véhicules alimentés grâce à ces carburants. Bien que l'utilisation des carburants de remplacement ne soit pas encore viable dans la plus grande partie de la région de l'Atlantique, l'APECA devra s'adapter au fur et à mesure qu'on offrira ces carburants.

L'APECA s'engage à s'acquitter de ses responsabilités conformément au Cadre d'écologisation des opérations du gouvernement, afin de s'assurer que les ministères fédéraux intègrent le développement durable dans leurs opérations internes. Dans ce cadre, on invite les ministères à respecter largement les normes qui sont prescrites dans les lois et les règlements environnementaux, ainsi que les normes et les lignes directrices des provinces, s'il y a lieu. Ce cadre encourage les ministères fédéraux à adopter les règles de l'art du secteur privé et du secteur public dans les secteurs comme les achats, la gestion des déchets, l'utilisation de l'eau et de l'énergie, les parcs de véhicules automobiles et l'aménagement du territoire.



Partie II : Consultations

L'APECA est intervenue pour recueillir les avis des Canadiens et des Canadiennes de l'Atlantique afin de permettre d'élaborer cette stratégie

Le développement durable est une responsabilité partagée, qu'assument les particuliers et les organismes. L'APECA est intervenue pour recueillir les avis des Canadiens et des Canadiennes de cette région afin de permettre d'élaborer cette stratégie. En prévision des consultations, l'APECA a diffusé un document de travail, intitulé *Stratégie de développement durable : Dossier d'information pour les consultations*, qui fait état, à titre de suggestions, des priorités et des orientations envisagées pour sa stratégie de développement durable. On a en particulier tâché de réunir l'information, dans le cadre de ces consultations, sur :

- les questions d'actualités importantes pour les Canadiens et les Canadiennes de l'Atlantique et qui se rapportent à des aspects du développement durable;
- le rôle actuel de l'APECA par rapport à ces questions;
- le rôle éventuel de l'APECA dans l'étude de ces questions;
- les outils que l'APECA pourra utiliser en exerçant son rôle.

Afin de s'assurer que les avis recueillis seraient représentatifs des différents intérêts en cause, l'APECA a tenu une vaste série de consultations externes avec les partenaires et les intervenants qui se sont montrés intéressés par le développement durable de la région. Ces consultations ont eu lieu à St. John's, à Charlottetown, à Fredericton et à Halifax.

On a lancé des invitations à différentes personnes travaillant dans des associations professionnelles et sectorielles, des organismes communautaires, des universités, des organismes non gouvernementaux, des ministères provinciaux et fédéraux et des communautés autochtones (cf. l'appendice C). Parmi les participants aux consultations figuraient un large éventail de représentants de ces groupes. Ces séances ont permis à l'APECA de connaître les avis portant sur sa stratégie et la réalisation de ses programmes.

Le lecteur trouvera ci-après un aperçu des principaux avis exprimés dans le cadre des consultations publiques.

Perspectives

Les participants ont fait savoir qu'ils étaient favorables :

- à ce qu'on continue d'accentuer le rôle de l'APECA pour appuyer les PME de la région.
- à ce qu'on tienne compte des différents secteurs d'activité (p. ex. l'aquaculture, l'informatique, l'écotourisme et les services d'expertise-conseil en environnement) dans les programmes de l'APECA, visant à valoriser les industries environnementales.
- à ce que l'APECA étende son rôle dans la promotion de la sensibilisation, de la connaissance et de la compétence afin de tirer parti des perspectives de développement durable.
- à ce qu'on élargisse le rayonnement de l'APECA au-delà de la clientèle traditionnelle, en mettant l'accent sur les conseils, le soutien technique et la formation à donner aux entreprises et aux communautés.
- à ce qu'on mette l'accent sur les économies financières et les avantages directs apportés par l'investissement consacrés aux pratiques de gestion environnementale et à l'achat des technologies, des services et des produits environnementaux.
- à ce qu'on adopte une vaste démarche pour les consultations et la collaboration ultérieures, notamment auprès des jeunes, des femmes, des associations professionnelles, des universités, des municipalités, des provinces, des ministères fédéraux et des Premières Nations.
- à ce qu'on adopte généralement les secteurs et les orientations prioritaires



évoquées dans le document de travail diffusé parmi tous les participants avant les séances de consultation.

besoins à court et à moyen terme en matière d'emploi pourraient reléguer aux oubliettes les priorités relatives à l'environnement.

Certes, en ce qui nous concerne, le développement durable est parfaitement logique au plan des affaires et je crois que nous devons considérer qu'il s'agit d'un principe et nous assurer que chacun sait que cela est parfaitement logique et en comprend les raisons.

Burf Ploughman, Alliance of Manufacturers and Exporters of Newfoundland, consultations de Saint-John, le 26 septembre 1997.

Contraintes

Les participants ont exprimé leurs préoccupations par rapport aux aspects suivants, qui peuvent exercer des contraintes sur le développement durable de la région :

- le recoupement et (ou) l'absence de coordination, en apparence, entre les différents gouvernements et ministères, en particulier dans la diffusion de l'information, dans l'harmonisation des méthodes d'examen et dans les moyens adoptés pour faciliter l'accès aux entreprises et aux communautés.
- les difficultés d'accès à l'information sur les grandes perspectives de développement durable ou d'écologisation.
- l'opposition aux méthodes d'examen environnementales onéreuses en temps ou en main-d'oeuvre en ce qui concerne l'accès au soutien dans le cadre des programmes de l'APECA.
- les préoccupations exprimées par certaines personnes qui pensent que les objectifs environnementaux pourraient faire ombrage à l'orientation traditionnelle de l'APECA en matière de développement économique et par d'autres personnes qui croient que les

Pour étoffer les consultations auprès des intervenants externes, de vastes consultations ont eu lieu avec des groupes représentatifs d'employés de l'APECA sur l'application des politiques et la réalisation des programmes, de même que sur des aspects particuliers des opérations internes. Des consultations internes se sont déroulées à St. John's, Moncton, Charlottetown, Fredericton, Halifax et Ottawa, de même qu'à Sydney avec des employés de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) qui participent à la réalisation des programmes de l'APECA au Cap-Breton. Ces séances ont permis aux employés de l'APECA d'apporter leur concours à l'élaboration de la stratégie. Les employés se sont exprimés essentiellement sur les incidences des programmes actuels, sur les méthodes d'examen, sur la surveillance de l'application des lois et des règlements, sur la logistique de la réalisation et sur l'écologisation des opérations internes.

Voici les principales questions sur lesquelles les employés ont exprimé leur avis.

Perspectives

- Soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Système de gestion environnementale (SGE) à l'APECA.
- Appuyer la formation et les outils qui permettraient aux employés de mieux relever le défi de l'intégration des principes et des pratiques de développement durable dans leurs activités.
- Soutenir l'écologisation des milieux de travail, dans les cas où l'efficacité de l'utilisation des ressources pourrait apporter des économies de coûts.

Contraintes

- On s'inquiète du fait qu'il faudrait exercer de nouvelles fonctions pour mettre en oeuvre la SDD, alors qu'on ne dispose pas des ressources voulues.



Les consultations internes et externes ont essentiellement porté sur les engagements particuliers qui seraient adoptés dans le cadre de cette stratégie. On tiendra d'autres consultations au cours des années à venir, dans le cadre de la volonté d'amélioration continue de l'APECA

- La nécessité de respecter des délais d'exécution rapides ne permet pas de tenir compte de l'efficacité et de l'environnement.
- Parce qu'on n'a pas accès à un catalogue des « écoachats », on est limité dans l'utilisation des produits recyclés et des hôtels écologiques.
- On n'exerce guère de contrôle sur la gestion des installations et sur le choix des produits et des techniques de nettoyage.
- Les impératifs de sécurité obligent à déchiqueter le papier, ce qui réduit les possibilités de recyclage.
- Les coûts plus élevés que représentent les matériaux recyclés et leur collecte dans la région de l'Atlantique peuvent réduire la possibilité de recycler les produits et d'écologiser les achats.
Dans certains cas, les écrans d'ordinateur imprimer les textes pour les lire ou les examiner et ce qui peut empêcher électroniques.
- Parce qu'on n'a pas suffisamment accès au propane et à l'éthanol dans de atlantique, on est limité dans l'utilisation des carburants de remplacement.
- On n'encourage guère les horaires de travail souples, ce qui ne permet pas de accroît le stress des employés.
- Des moyens de transport public insuffisants et l'absence de douches ne permettent pas aux employés d'utiliser sans difficulté d'autres moyens de transport, par exemple la marche à pied ou la bicyclette.
- La qualité médiocre de l'air ambiant et de l'éclairage naturel dans les locaux influe sur les conditions de travail.

L'APECA a adopté un train de mesures visant à écologiser les milieux de travail, notamment en faisant massivement appel au courrier électronique et aux téléconférences, en recourant au recyclage dans les cas où il existe un système municipal de collecte et en se servant des formulaires électroniques pour remplacer l'imprimé. On a tiré parti de la plupart des possibilités offertes. En se dotant du SGE, l'Agence pourra repérer d'autres possibilités et supprimer les obstacles dans les cas possibles.

Les consultations internes et externes ont essentiellement porté sur les engagements particuliers qui seraient adoptés dans le cadre de cette stratégie. On tiendra d'autres consultations au cours des années à venir, dans le cadre de la volonté d'amélioration continue de l'APECA.

Les consultations publiques ont permis de confirmer le rôle stratégique de l'APECA dans le soutien à apporter à la viabilité des petites entreprises et, par leur entremise, des communautés où elles sont présentes. Étant donné les vives préoccupations économiques,

a reconnu qu'aucune agence ni aucun organisme ne peut à lui seul apporter toutes

l'APECA continue de se consacrer aux petites et moyennes entreprises, qui sont les développement durable dans la région de l'Atlantique. En particulier, les consultations possibilités qui permettraient à l'APECA de mieux soutenir le développement durable

actuels et plusieurs occasions qui lui permettraient de jouer un rôle d'animateur de la coopération parmi d'autres ministères et gouvernements qui prennent une part active dans le développement à long terme de la région.



Partie III : Profil institutionnel

La mission de l'APECA selon la loi qui la constitue consiste à « favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et la création d'emplois dans cette région ». L'APECA vise à prodiguer les encouragements et les conseils nécessaires et à donner accès à l'information, aux capitaux et à la technologie indispensables pour permettre aux particuliers de lancer leur entreprise et de la faire progresser.

Pour s'acquitter de sa mission, l'APECA poursuit deux objectifs distincts :

Mission : Favoriser, dans une association stratégique avec la population du Canada atlantique, le développement économique à long terme de la région par le renouvellement de l'esprit d'entreprise.

Agence de promotion économique
du Canada atlantique, *Budget 1997-1998*,
1997.

- Veiller à ce qu'un large éventail d'outils et de ressources de développement d'entreprises réponde aux différents besoins des chefs d'entreprise nouveaux et anciens de la région.
- Veiller à ce que l'ensemble des programmes et des activités de développement économique dans la région de l'Atlantique soit concerté et conçu afin d'améliorer la conjoncture pour le développement des entreprises.

Depuis janvier 1996, l'APECA exerce ses activités dans le cadre du Portefeuille d'Industrie Canada. La structure de ce portefeuille réunit 13 ministères et organismes clés responsables des sciences, des technologies, du développement régional, des services offerts sur le marché et de la politique micro-économique.

L'APECA a son siège à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Dans chacune des capitales provinciales de l'Atlantique

(St. John's, Halifax, Charlottetown et Fredericton), un vice-président régional est responsable de la réalisation des programmes de l'APECA. Le vice-président de la Société d'expansion du Cap-Breton est responsable de la réalisation des programmes au Cap-Breton. Le bureau d'Ottawa, lui aussi dirigé par un vice-président, défend les intérêts des Canadiens et des Canadiennes de la région de l'Atlantique dans l'élaboration des politiques et des programmes d'envergure nationale, notamment les intérêts des chefs d'entreprise de la région en ce qui a trait aux opérations d'achat du gouvernement fédéral, en plus de réaliser des travaux de recherche portant sur le développement économique.

Dans l'ensemble, les effectifs de l'APECA représentent environ 384 postes équivalents à temps plein (1997-1998). L'Agence occupe des locaux dans 16 établissements, notamment des bureaux dans les quatre capitales provinciales, ainsi qu'à Moncton, Sydney et Ottawa. Elle est propriétaire de différents meubles et de diverses machines de bureau. Son parc automobile est constitué de 19 véhicules. Elle consomme massivement le papier servant à la conservation des dossiers, à la publication des rapports et à la diffusion de l'information. Tous les bureaux sont reliés par un système de courrier électronique.

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est une société d'État fédérale qui a sa propre mission et exerce ses propres activités; toutefois, elle entretient des rapports professionnels étroits avec l'APECA et réalise certains programmes de l'Agence au Cap-Breton. Le vice-président et les employés de la SECB sont en poste à l'administration centrale de Sydney, la Société a un bureau satellite à Port Hawkesbury.²

² Sauf indication contraire, la mention de l'APECA dans cette stratégie vise également la réalisation de ses programmes par l'entreprise de la SECB. Pour de plus amples renseignements sur la SECB, veuillez consulter l'appendice A.



Le programme de l'APECA se divise en deux grandes activités ou secteurs d'activité opérationnels (*Agence de promotion économique du Canada atlantique, Budget des dépenses 1997-1998*) :

- le développement visant à soutenir et promouvoir les perspectives de développement économique, en défendant les intérêts de la région de l'Atlantique et en mettant particulièrement l'accent sur la petite et moyenne entreprise (PME).
- l'administration générale, qui vise les opérations internes exercées par l'Agence afin de gérer ses ressources avec efficacité et efficacité et de fournir des systèmes et des services administratifs pour améliorer la prise de décisions de gestion, la responsabilisation et le contrôle opérationnel.

L'APECA a six priorités stratégiques (*Agence de promotion économique du Canada atlantique, Budget des dépenses 1997-1998*). Conformément aux précisions ci-après, chacune de ces priorités peut être intégrée dans la nouvelle orientation de développement durable :

- **Accès aux capitaux et à l'information à l'intention des PME de l'Atlantique.** Les marchés des capitaux font de plus en plus appel à l'évaluation des risques dans leurs décisions d'investissements. Les investisseurs veulent l'assurance que leurs investissements ne seront pas soumis aux aléas environnementaux et à d'autres risques. De même, la stabilité de la conjoncture sociale et économique permet d'attirer de nouveaux investissements. L'accès aux capitaux pour les petites entreprises peut constituer un tremplin pour les communautés durables.
- **Pratiques de gestion opérationnelle, afin de mieux faire connaître et appliquer de meilleures pratiques de gestion dans les PME.** On peut améliorer l'accès aux marchés grâce aux systèmes de gestion environnementale, à l'application des normes, par exemple la norme ISO 14000, et à l'observation de différentes normes sur les milieux de

travail, l'environnement et d'autres aspects. Ces moyens peuvent également faire rejaillir des avantages pour la réduction des déchets, l'efficacité de la production et la qualité des produits.

- **Développement de l'esprit d'entreprise, afin de concourir à l'accroissement du nombre de Canadiens et de Canadiennes dans la région de l'Atlantique qui décident de lancer leur propre entreprise.** Le secteur des industries environnementales, qui ouvre des perspectives nouvelles, soit aussi bien les technologies de nettoyage que l'informatique et la surveillance de l'écotourisme, est l'un des secteurs qui connaît la progression la plus rapide pour les nouvelles entreprises.
- **Innovation et technologie, afin d'accroître la productivité et le chiffre d'affaires des PME grâce à la mise au point et à la commercialisation de produits ou de processus nouveaux et à la diffusion de la technologie.** Le Canada atlantique a déjà remporté certains succès, par exemple dans la surveillance environnementale, le compostage et l'informatique.
- **Tourisme, afin d'exercer les activités visant à améliorer le cadre dans lequel les opérations touristiques permettront d'accroître le développement et l'activité économiques.** Le développement touristique durable et l'avènement et de l'écotourisme et du tourisme communautaire comme nouveaux créneaux pourraient ouvrir des perspectives au Canada atlantique.



- *Commerce*, afin d'aider à développer un nombre accru de nouveaux exportateurs et d'accroître le chiffre d'affaires des exportateurs existants sur les marchés actuels et en expansion. Ces entreprises ont la possibilité de devenir plus écoefficientes et rentables dans leurs processus, ce qui leur permettra d'améliorer leur compétitivité; il en va de même des industries environnementales qui ont mis au point des produits et des services pour un marché international en expansion.
- *Expansion économique communautaire (EEC)*, afin d'encourager les communautés à prendre de plus en plus la responsabilité de leur propre développement économique, en réalisant des programmes et en offrant des services qui soutiennent la croissance de la petite entreprise.
- *Programmes fédéraux-provinciaux (p. ex. COOPÉRATION)*, afin d'améliorer la conjoncture du développement économique, au moyen d'accords fédéraux-provinciaux complets et cofinancés (et (ou) d'accords de développement économique régionaux).

L'APECA établit un lien entre ses priorités stratégiques et ses clients grâce à la réalisation de programmes essentiels :

- *Promotion, coordination et achat*, afin de défendre les intérêts de la région de l'Atlantique, de soutenir ses priorités et de répondre aux préoccupations dans l'adoption des politiques du gouvernement fédéral, la conception des programmes et la sélection des projets, en faisant appel à un réseau d'alliances et de partenariats stratégiques à l'échelle locale et régionale.
 - *Programme de développement des entreprises (PDE)*, afin d'offrir aux PME de l'Atlantique une aide financière, en leur donnant accès à des capitaux sous forme de contributions sans intérêt, non garanties et remboursables.
 - *Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)*, afin de donner accès à l'information permettant aux chefs d'entreprise éventuels ou actuels de démêler l'écheveau du processus et des exigences dans le lancement, l'expansion et (ou) la gestion d'une entreprise.
 - *Communications*, afin de promouvoir le changement économique favorable dans la région de l'Atlantique, en offrant des services de communication qui appuient et améliorent directement les activités de l'Agence dans le cadre de son programme et de ses efforts de développement.
- L'APECA participe également à la réalisation des programmes suivants pour le compte du gouvernement du Canada :
- *La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (SPA)*, afin d'aider les communautés touchées par la fermeture de la pêche du poisson de fond, en investissant dans des projets et en offrant des perspectives d'emploi à long terme.
 - *Activités d'adaptation à la fermeture des bases militaires*, afin d'offrir des fonds spéciaux dans certaines communautés de la région de l'Atlantique touchées récemment par la fermeture des bases des Forces canadiennes.
 - *Programmes de réaménagement de Borden-Tormentine*, afin de financer des travaux de réaménagement.
 - *Programme de travaux d'infrastructure Canada (PTIC)*, programme national d'investissement dans des projets de construction publics.



Partie IV : Panorama des questions

Aspects des activités de l'APECA relatifs au développement durable

Les deux grandes activités de l'Agence consistent à mettre au point des programmes visant à informer et financer l'entreprise privée et à exercer des activités internes.

- *Politiques et programmes.* L'APECA répond aux préoccupations socio-économiques du Canada atlantique grâce aux efforts qu'elle consacre à l'accroissement du revenu des Canadiens et des Canadiennes de cette région, en augmentant les perspectives d'emploi régionales. L'Agence participe en outre à différentes activités qui ont permis de réaliser les objectifs environnementaux dans de nombreux secteurs. C'est ce dont témoignent les priorités stratégiques de l'APECA. Toutefois, on pourrait mieux corriger de concert ces problèmes intimement liés. On tient aujourd'hui compte des préoccupations environnementales, auxquelles on accorde de plus en plus d'importance et qui sont liées à la capacité de la région à répondre aux préoccupations socio-économiques. L'APECA veille à ce que tous les projets soient soumis à une évaluation environnementale selon les dispositions de la LCEE.

Depuis ses débuts, l'APECA a investi dans des milliers de PME dans l'ensemble de la région de l'Atlantique. Parallèlement, elle offre de l'information, des services d'expertise-conseil et des conseils aux chefs d'entreprise actuels et éventuels. Les entreprises soutenues par l'APECA peuvent exploiter ou permettre de sauvegarder les richesses naturelles, produire ou réduire la production, modifier les paysages, changer la répartition ou l'importance de la flore et de la faune, en offrant parallèlement à certains groupes de personnes des emplois et un rendement sur leur investissement. Grâce à son vaste réseau de partenaires dans le secteur public et dans le secteur privé, l'APECA est parfaitement en mesure de mieux

sensibiliser l'opinion publique au développement durable et de favoriser l'évolution des comportements parmi les PME dans les zones rurales et urbaines. L'APECA a en outre une vaste expérience des activités régionales de coordination et de consultation. On pourrait donc étendre son rayon d'action dans tous les aspects du développement durable de la région de l'Atlantique, grâce à l'information et (ou) au financement. De même, l'APECA est présente dans de nombreuses tribunes importantes auprès desquelles son rayonnement pourrait orienter le choix des voies à adopter dans le domaine du développement durable.

- *Activités internes.* Par rapport au potentiel des entreprises dans lesquelles l'APECA investit pour orienter le développement durable de la région de l'Atlantique, les activités internes de l'Agence ont probablement un effet très peu important. Il n'empêche que l'APECA peut aider à orienter les demandeurs et les bénéficiaires du financement, ainsi que les milieux d'affaires de la région, pour les amener à adopter des principes de développement durable, en se constituant comme modèle d'« écologisation ». L'APECA met actuellement au point un SGE pour ses activités et s'efforce d'écologiser ses bureaux, par exemple en réduisant les déchets, ainsi que le papier et l'énergie consommés, et en sensibilisant ses employés au développement durable et à une saine gestion de l'environnement.

De même, l'APECA est présente dans de nombreuses tribunes importantes auprès desquelles son rayonnement pourrait orienter le choix des voies à adopter dans le domaine du développement durable

L'APECA peut aider à orienter les demandeurs et les bénéficiaires du financement, ainsi que les milieux d'affaires de la région, pour les amener à adopter des principes de développement durable, en se constituant comme modèle d'écologisation +



Questions de développement durable dans le Canada atlantique

Les activités de l'APECA se déroulent dans le contexte des grandes préoccupations et des grands problèmes du Canada atlantique. Dans certains secteurs, l'APECA peut jouer un rôle actif; dans d'autres, les questions relèvent de la compétence d'autres gouvernements ou ministères fédéraux et constituent le contexte dans lequel l'APECA exerce ses activités.

Les consultations de l'APECA pour cette stratégie de développement durable ont constitué le principal moyen qui a permis de définir les problèmes essentiels de développement durable, en plus d'examiner les études économiques, sociales et environnementales axées sur le Canada atlantique. Les participants ont reconnu que l'APECA n'est qu'un des nombreux intervenants dans le développement de la région, mais que ses activités sont souvent exercées dans le contexte de ces grandes questions régionales.

Des valeurs sociales, économiques et environnementales font partie intégrante du développement durable. Parmi les grandes valeurs socio-économiques figurent la préservation de la santé et du mieux-être, de l'équité, de la paix et de la sécurité, de la culture, de l'emploi et des revenus. Les grandes valeurs environnementales ont trait à la protection des richesses naturelles et à la prévention de la pollution. Dans les cas où on porte atteinte à ces valeurs, on fait naître de vives préoccupations.

Le développement durable de la région de l'Atlantique fait l'objet de nombreuses préoccupations³, notamment :

- *l'appauvrissement des richesses naturelles.* La région de l'Atlantique est largement tributaire des secteurs qui utilisent les richesses naturelles. Par exemple, le secteur des pêches a subi une régression importante des stocks, en particulier la morue du Nord. Les efforts visant à compenser la régression des activités de pêche ont encouragé la diversification dans d'autres secteurs, par exemple l'aquaculture, l'énergie, la

transformation des aliments, ainsi que les hôtels et les services de traiteur pour les touristes. D'autres richesses renouvelables sont également soumises à une exploitation intense, puisque dans certaines zones, l'offre de bois construction sera en déficit par rapport à la demande au cours de la prochaine décennie ou au-delà de cette décennie.

- *la pollution.* Pendant de nombreuses années, on a rejeté dans l'atmosphère, l'eau et le sol de la région de l'Atlantique, sans les traiter, les produits chimiques et les déchets de l'industrie et des communautés. Malgré cela, le Canada atlantique a un avantage comparatif, grâce à son environnement relativement propre. La réduction continue de la pollution continue de représenter un motif de préoccupation pour le grand public.
- *la dégradation physique des sols et des paysages.* L'érosion des sols, en raison de la culture intensive et des pratiques d'aménagement du territoire, constitue un motif grave de préoccupation dans la région de l'Atlantique. Les sédiments issus de l'érosion des sols polluent certains cours d'eau et nuisent dans certains cas à la pêche des coquillages.
- *les changements dans la biodiversité.* Le grand public réclame de plus en plus la protection des espèces rares et menacées et la préservation

³ Pour un compte rendu plus étoffé sur la durabilité de la région de l'Atlantique, veuillez consulter le *Rapport sur l'état de l'Environnement pour la région de l'Atlantique* de 1994, qui définit les grands secteurs problèmes et rend compte des conditions et des tendances ayant trait à l'air, à l'eau, au sol et aux ressources fauniques de la région (cf. l'appendice B). Ce rapport décrit les relations entre les activités humaines d'une part et, d'autre part, la qualité de l'environnement, la santé humaine et l'économie comme point de départ pour l'amélioration de la prise de décisions au sein du gouvernement et du secteur privé. Pour de plus amples renseignements sur la conjoncture économique de l'Atlantique, veuillez consulter le *Rapport sur le rendement au Parlement* de l'APECA, 1996.



Pour l'APECA, tout l'art consiste à mettre au point les moyens grâce auxquels ses programmes permettront le mieux de concourir à la création de perspectives économiques à long terme pour la région et, par le fait même, d'apporter le concours le plus efficace qui soit au développement durable de la région de l'Atlantique

d'écosystèmes uniques et représentatifs. La désignation et la protection des parcs revêtent une importance écologique et sont essentielles à la qualité de la vie et au mieux-être économique des Canadiens et des Canadiennes de l'Atlantique, notamment les grandes industries touristiques de la région.

- *le chômage.* Dans la région de l'Atlantique, les taux de chômage sont les plus élevés au Canada. La perte des emplois dans les secteurs des richesses naturelles est une question préoccupante. La perte des emplois traditionnels dans les secteurs des richesses naturelles et la création d'emplois à long terme dans les secteurs nouveaux et concurrentiels tels que le tourisme, les télécommunications et les technologies environnementales représentent des difficultés importantes pour cette région.
- *les communautés non durables.* La dislocation des communautés, en raison de la fermeture d'usines dans les industries tributaires des richesses naturelles et de la fermeture de bases militaires, ainsi que l'effritement des infrastructures sociales qui a suivi constituent un problème social important pour la région. Dans de nombreux cas, l'émigration, en particulier le départ des jeunes gens, empêche d'offrir l'éventail des services nécessaires à des communautés durables. L'objectif consiste à gérer l'adaptation en harmonie avec le développement durable.

Pour l'APECA, tout l'art consiste à mettre au point les moyens grâce auxquels ses programmes permettront le mieux de concourir à la création de perspectives économiques à long terme pour la région et, par le fait même, d'apporter le concours le plus efficace qui soit au développement durable de la région de l'Atlantique.

Dans l'ensemble, les effets cumulatifs des dommages modestes et nombreux causés à l'environnement, même s'ils paraissent peu significatifs, constituent le problème le plus important, plutôt que les répercussions d'une industrie en particulier ou de certains produits chimiques toxiques ou de certaines pratiques en particulier. Pour évaluer les incidences cumulatives, il faudra étoffer les connaissances écologiques et mieux comprendre les conséquences des activités humaines.

Environnement Canada, 1994, *Rapport sur l'état de l'environnement pour la région de l'Atlantique*, p. 17.



Partie V : Cadre d'intervention

L'APECA continuera d'encourager l'efficacité environnementale et l'innovation parmi les clients et les autres entreprises, conformément à son mandat et à ses priorités stratégiques

La stratégie sera mise en œuvre différemment dans chaque province, en tenant compte des divers besoins et des différentes priorités

On reconnaît à l'APECA un rôle d'animateur dans le développement des entreprises du Canada atlantique. Son rôle d'établissement de crédit, de diffuseur de l'information, d'animateur pour les projets conjoints et de conseiller sur les perspectives évoque certains secteurs dans lesquels l'APECA peut produire l'incidence la plus importante sur le développement durable de la région. En particulier, l'APECA exerce une forte présence dans le soutien des petites et moyennes entreprises, qui peuvent représenter un solide tremplin pour les communautés durables et la permanence de l'emploi.

L'APECA a déjà établi ses priorités de développement économique dans son plan d'affaires dans les secteurs de l'accès aux capitaux et à l'information, des pratiques de gestion des entreprises, du développement de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et de la technologie, du tourisme et du commerce. L'APECA réalisera sa stratégie de développement durable dans le cadre de ses priorités existantes. Cette stratégie comporte un volet se rapportant à l'amélioration du rendement environnemental dans les opérations internes de l'APECA.

Le cadre d'intervention de l'APECA expose la raison d'être des activités qu'elle exerce pour appuyer le développement durable. Ce cadre comprend la définition de trois grands buts qui constituent, dans l'ensemble, l'orientation et les lignes directrices de ses interventions. On a défini, pour chaque but, des objectifs plus précis. Ces objectifs font état des principaux secteurs de travail de l'APECA pour appuyer le développement durable de la région. Dans les cas possibles, on a également défini les délais précis et mesurables, en plus de dresser la liste des actions qui seront adoptées pour les respecter (cf. les tableaux, partie VIII). L'efficacité et l'économie seront les facteurs prépondérants de la définition des actions particulières. Ces engagements s'inscrivent dans la foulée des résultats des consultations et des travaux effectués pour définir le rôle et la capacité stratégique de l'APECA dans la région.

La stratégie de l'APECA comprend trois grands buts :

But 1 : Instituer un exemple dans la gestion environnementale des opérations de l'APECA.

But 2 : Faire la promotion des communautés et des entreprises durables dans la région de l'Atlantique.

But 3 : Faire progresser le secteur des industries environnementales dans le Canada atlantique.

L'APECA doit collaborer avec tous les intervenants (communautés, entreprises, gouvernements et particuliers) pour favoriser le développement durable dans la région de l'Atlantique. Sa stratégie consistera également à collaborer avec les tiers dans la communauté afin de s'assurer qu'on met en place les systèmes grâce auxquels l'APECA pourra rendre ses opérations plus saines au plan environnemental (p. ex. grâce aux installations de recyclage).

Les buts, les objectifs, les échéances et les actions exposés donnent également suite aux observations du Commissaire à l'environnement et au développement durable dans son premier rapport au Parlement. Le Commissaire a parlé de la nécessité de corriger le déséquilibre traditionnel parmi les nombreux volets du développement durable en prêtant une attention particulière à l'environnement. Parallèlement, l'APECA continuera de s'efforcer de soutenir la durabilité économique et sociale grâce à ses politiques et à ses activités. En particulier, dans le cadre de ses programmes, elle tâchera de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de l'Atlantique de s'adapter à une voie de développement durable.

Bien que dans l'ensemble, cette stratégie s'applique à l'APECA et à ses bureaux régionaux, elle sera mise en œuvre différemment dans chaque province, en tenant compte des divers besoins et des différentes priorités.



Dans les sections suivantes, nous résumons la teneur des tableaux et la raison d'être des volets de la stratégie.

But 1 : Instituer un exemple dans la gestion environnementale des opérations de l'APECA

Un volet essentiel de la stratégie de l'APECA consiste à élaborer et à mettre en oeuvre un Système de gestion environnementale (SGE) pour toutes ses opérations

L'incidence produite directement par les activités internes de l'APECA sur l'environnement est modeste par rapport à d'autres ministères et organismes plus importants; toutefois, l'Agence est prête à prêcher par l'exemple. Pour réussir à aider les entreprises et les communautés à progresser sur la voie du développement durable, elle ne peut pas demander aux autres d'être moins prodigues en ressources dans leurs activités et de respecter une certaine norme si elle n'est pas disposée à en faire autant (cf. le tableau, partie VIII).

Un volet essentiel de la stratégie de l'APECA consiste à élaborer et à mettre en oeuvre un Système de gestion environnementale (SGE) pour toutes ses opérations. Ce volet permettra de définir les perspectives, les responsabilités à l'égard des mesures à prendre et les moyens de surveillance, d'examen et d'amélioration du rendement environnemental interne de l'APECA. L'Agence s'intéressera aux moyens les plus économiques qui lui permettront de réaliser ses échéances et ses objectifs. Dans certains cas, on s'attend à réaliser des économies de coûts, par exemple grâce à la réduction de l'utilisation des imprimés.

En raison de son vaste rayonnement et de son importante influence dans les milieux d'affaires, l'APECA a l'occasion de jouer un rôle prépondérant, en améliorant et en faisant connaître son propre rendement environnemental, en particulier dans les secteurs de la planification stratégique, de la gestion de ressources humaines, des communications et de la vérification environnementale. L'APECA donnera à ses employés les moyens de réaliser le programme de développement durable, d'utiliser plus efficacement les ressources et de réduire ou de prévenir la pollution et le gaspillage dans ses opérations. Parmi les principaux secteurs d'intervention figurent la mise en oeuvre de programmes de formation

pour le personnel, l'examen des possibilités d'économies en papier, en énergie et en eau et les changements à apporter aux méthodes qui permettront aux employés d'être plus efficaces dans leurs activités courantes. L'Agence continuera d'accomplir des progrès, partagera l'information avec les intervenants et réalisera de nouveaux objectifs et de nouvelles mesures pour donner l'exemple à partir duquel les autres pourront tirer des enseignements.

But 2 : Faire la promotion des communautés et des entreprises durables dans la région de l'Atlantique

Le soutien de l'activité économique dans la région de l'Atlantique est essentiel à la mission de l'APECA. Le succès économique dépend de l'intégrité environnementale continue de la région et de la gestion durable des richesses naturelles, ainsi que de la préservation de son tissu social. L'APECA a un rôle important à jouer, en veillant à ce que l'on reconnaisse l'interdépendance de la société, du milieu biophysique et de l'économie. On pourrait consacrer des efforts nouveaux à l'accroissement de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, à la réduction et (ou) à la prévention de la pollution et à l'atténuation des bouleversements physiques. Selon une étude de l'Institut environnemental de Hambourg sur les cinquante premières entreprises chimiques et pharmaceutiques du monde, les grandes entreprises écoefficientes ont

27,5 % à l'échelle mondiale.

d'encourager l'efficacité environnementale et l'innovation parmi les clients et les autres

ses priorités stratégiques. L'APECA se penchera sur ses méthodes actuelles

améliorations dans les cas pertinents. Cela permettra de réduire les incidences négatives

petites et moyennes entreprises. Puisque le développement durable est judicieux pour

permettre de définir et d'améliorer les retombées positives des activités des clients,

Selon une étude de l'Institut environnemental de Hambourg sur les cinquante premières entreprises chimiques et pharmaceutiques du monde, les grandes entreprises écoefficientes ont surclassé les autres, financièrement, de 27,5 % à l'échelle mondiale



Le développement durable est une idée tout à fait judicieuse, qui arrive à point nommé dans les milieux d'affaires

L'APECA favorisera la coopération et la consultation entre les gouvernements et les autres intervenants pour promouvoir l'harmonisation des stratégies de développement durable

en mettant l'accent sur l'écoefficiente et la gestion des richesses naturelles. L'APECA accentuera en outre ses efforts pour diffuser l'information sur les perspectives de développement durable relatives aux entreprises et aux communautés de la région, en collaboration avec ses partenaires et ses intervenants.

L'APECA fera la promotion de la sensibilisation aux perspectives de développement durable à l'échelle de la communauté, en favorisant l'accès aux techniques et à l'information et en soutenant en particulier les activités de développement durable. L'échange d'information sur les outils et les perspectives est essentiel pour les petites et moyennes entreprises et peut permettre de soutenir les moyens de subsistance des habitants des communautés rurales. L'APECA travaillera également avec les structures existantes en élargissant les occasions de consultation avec les ministères et les organismes communautaires compétents, les universités et les Premières Nations, afin d'étudier les moyens de mieux tirer parti de la gestion fondée sur les écosystèmes, par exemple dans le secteur du tourisme.

L'APECA diffusera en outre une meilleure information en ce qui concerne la façon dont on peut intégrer les principes du développement durable dans les entreprises de la région de l'Atlantique. Dans les cas utiles, elle encouragera et aidera les entreprises à respecter les normes environnementales pertinentes et à se faire homologuer en vertu de ces normes. L'APECA encouragera les clients et les autres entreprises d'aller au delà du respect de ces normes. Elle favorisera l'adoption de systèmes de gestion environnementale et de normes reconnues pour les entreprises ou les groupes d'entreprises. Bien que l'homologation environnementale en vertu de normes comme l'ISO 14000 donne lieu à des frais, les études et l'expérience vécue ailleurs montrent que l'organisme qui adopte certaines normes et pratiques pour améliorer son rendement environnemental et devenir plus efficient en récolte directement les avantages financiers à court et à long terme. En plus de ces mesures d'incitation commerciales, l'APECA a un rôle important

On ne doit pas viser à se faire homologuer simplement pour le plaisir de l'être; il faut encourager une régie environnementale sérieuse.

Bishop's Falls Development Corporation,
présentation à l'APECA, le 16 septembre
1997.

à jouer dans la diffusion de l'information, dans la recherche sur les liens entre les normes d'efficience et la compétitivité et dans l'étude des mesures d'incitation directe dans le cadre de l'examen de son financement actuel.

L'APECA favorisera la coopération et la consultation entre les gouvernements et les autres intervenants pour promouvoir l'harmonisation des stratégies de développement durable, du processus d'évaluation environnementale et des processus de consultation.

Le développement durable est tributaire des écosystèmes qui peuvent continuer d'assurer, à la longue, les fonctions essentielles de survie et les fonctions sociales, culturelles et productives. La gestion fondée sur les écosystèmes signifie qu'on prend des décisions d'après une vaste compréhension des effets probables des activités sur ces écosystèmes et leurs éléments constitutifs. La santé des écosystèmes océaniques et forestiers détermine directement l'existence des poissons et des arbres. On ne peut soutenir les emplois et les communautés dans la région de l'Atlantique que si on protège les océans et les forêts.

La gestion fondée sur les écosystèmes consiste à comprendre la capacité de soutien, la résilience et la durabilité des écosystèmes en fonction de certaines contraintes et les appels lancés pour la conservation, la régie et le respect de la nature. Le gouvernement fédéral est conscient du rôle qu'il joue en encourageant tous les secteurs de la société à faire appel à la gestion fondée sur les écosystèmes et en améliorant la diffusion de l'information parmi les scientifiques, les gouvernements et les milieux d'affaires.



En adoptant le plus tôt possible le cadre de compétitivité et d'efficacité des ressources pour notre économie, on crée plus de perspectives et on réussit mieux

L'APECA s'efforcera de créer des perspectives dans les industries environnementales en favorisant l'accès à l'information et aux débouchés pour les entreprises actuelles et éventuelles

L'APECA peut jouer un rôle important dans la promotion de la gestion fondée sur les écosystèmes, en en faisant une priorité afin de favoriser l'utilisation de l'information écologique dans la prise de décisions.

L'APECA aidera les entreprises et les autres organismes à mieux comprendre la situation de l'environnement de la région de l'Atlantique. Elle collaborera avec les intervenants, les autres gouvernements et les autres ministères afin d'aider à préparer des stratégies de développement durable.

De concert avec d'autres organismes comme les universités de la région de l'Atlantique, l'APECA s'efforcera d'améliorer l'accès à l'information nécessaire pour appuyer des décisions écologiquement saines. L'APECA jouera le rôle de catalyseur pour coordonner l'utilisation des réseaux existants afin de permettre d'élargir dans toute la mesure du possible l'accès à une information sociale, écologique et économique rigoureuse pour améliorer la planification de la région.

« On réalise l'écoefficient en offrant des biens et des services à prix concurrentiels, qui répondent aux besoins humains et qui favorisent la qualité de la vie, en réduisant progressivement les répercussions écologiques et l'intensité de la consommation des ressources pendant toute la durée du cycle chronologique, à un degré au moins conforme à la capacité estimative de soutien de la Terre. »

Conseil des entreprises pour le développement durable, *Devenir écoefficient*, Genève, 1993.

But 3 : Faire progresser le secteur des industries environnementales dans le Canada atlantique

Les industries environnementales constituent l'un des secteurs qui connaissent l'expansion la plus rapide au Canada. Ce secteur regroupe les entreprises qui produisent les technologies des biens et des services visant à corriger les problèmes environnementaux, par exemple les nouvelles méthodes pour l'élimination des déchets dangereux, l'équipement bureautique économe d'énergie et l'écotourisme. Il crée des retombées économiques évidentes dans l'emploi, des revenus d'exportation et des effets multiplicateurs dans les localités. Or, ce secteur pourrait aussi réduire la pollution et la consommation des ressources, grâce à des technologies nouvelles plus propres et plus efficaces.

L'APECA favorisera davantage la promotion des industries environnementales, ce qui fera rejaillir des avantages économiques et environnementaux sur la région. Les efforts consacrés à la promotion du secteur des industries environnementales compléteront les priorités permanentes de l'APECA, qui visent à tirer parti des occasions offertes dans d'autres secteurs comme la technologie des océans, les télécommunications, la biotechnologie, le secteur agroalimentaire, l'industrie des pêches et de l'aquaculture et le secteur touristique.

L'APECA s'efforcera de créer des perspectives dans les industries environnementales en favorisant l'accès à l'information et aux débouchés pour les entreprises actuelles et éventuelles. Elle continuera de collaborer avec les associations d'industries environnementales au sujet des débouchés. Elle encouragera les nouvelles industries environnementales à lancer ou à développer les entreprises et invitera les industries existantes dans tous les secteurs à acheter des technologies, des produits et des services environnementaux. Elle tâchera en outre de mieux soutenir les projets et les études pilotes dans ce secteur.



Partie VI : Mesures du rendement

L APECA surveillera son rendement en ce qui concerne la mesure dans laquelle elle respecte les engagements qu'elle a déjà adoptés en particulier dans le cadre de sa stratégie de développement durable et en rendra compte dans un rapport

Ce n'est qu'en évaluant le rendement qu'on peut savoir si les programmes et les mesures adoptées ont permis d'accomplir des progrès. En préparant cette stratégie de développement durable, l'APECA a commencé à définir les mesures du rendement pertinents qui se rapportent à la fois au développement durable du Canada atlantique et au concours apporté en particulier par l'APECA.

Pour l'APECA, un des grands défis consiste à déborder le cadre de la définition de ses résultats pour évaluer les retombées qu'elle produit sur la société, l'économie et l'environnement — et sur le développement durable. Dans l'ensemble, la stratégie portera fruits si elle est mise en œuvre en tenant compte, comme il se doit, de l'économie, de l'efficacité, de l'efficience, ainsi que des facteurs environnementaux.

Dans plusieurs cas, il a fallu commencer à établir des points de repère pour permettre d'évaluer les progrès qui seront accomplis. Les mesures adoptées pour mesurer le rendement sont indiquées dans le plan d'action (cf. les tableaux).

Le plan de responsabilisation de l'APECA viendra étoffer ces premières mesures du rendement pour en faire des outils de gestion et de décision efficaces et efficients. Ce processus sera intégré dans le projet actuel qui porte sur l'examen du rendement et sur la responsabilisation de l'APECA. En outre, on mettra au point simultanément, dans le cadre du SGE de l'APECA, des échéances et des mesures du rendement en particulier, mesures qui compléteront ou remplaceront celles qui sont utilisées à l'heure actuelle.



Partie VII : Conclusion

L'APECA s'efforcera de raffermir ses méthodes de planification et de gestion pour qu'une démarche équilibrée en ce qui concerne les facteurs sociaux, économiques et environnementaux fasse partie intégrante de ses activités

L'APECA a mis au point cette stratégie pour permettre de s'assurer que ses actions et ses politiques appuieront le mieux possible le développement durable du Canada atlantique. En misant sur ses programmes, qui visent déjà à appuyer le développement économique et social de la région, l'APECA s'efforcera de raffermir ses méthodes de planification et de gestion pour qu'une démarche équilibrée en ce qui concerne les facteurs sociaux, économiques et environnementaux fassent partie intégrante de ses activités.

L'APECA consacrera ses efforts aux secteurs dans lesquels son rôle et sa capacité sont les plus pertinents, soit la promotion des entreprises et des communautés durables et la stimulation des industries environnementales de la région. Elle tâchera en outre de gérer ses propres opérations dans le souci de l'environnement, pour apporter directement son concours au développement durable de la région.

Le développement économique durable, la qualité de la vie dans les communautés atlantiques et un environnement stable et productif sont tous intimement liés. L'APECA continuera de collaborer avec ses clients et avec les autres intervenants de la région et à s'efforcer d'améliorer continuellement ses efforts sur la voie de la réalisation de l'objectif du développement durable pour le Canada atlantique.



Partie VIII : Tableaux des buts, des objectifs, des échéances et des actions ⁴

But 1 de l'APECA : Instituer un exemple dans la gestion environnementale des opérations de l'APECA

OBJECTIF 1:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT
Donner au personnel de l'APECA les moyens permettant de dépister les occasions de développement durable et de miser sur ces occasions	Système de gestion environnementale (SGE) respectant les normes reconnues	Concevoir les éléments standards du SGE (p.ex. la politique environnementale, l'affectation des ressources, le cadre des responsabilités, l'examen des méthodes de fonctionnement et le système de mesure du rendement)	Le SGE montre qu'on respecte les normes reconnues
	Tous les membres de la direction et du personnel sont au courant des principes, des engagements et des plans de développement durable au plus tard en décembre 1999	Diffuser (p. ex. électroniquement) la nouvelle politique environnementale de l'APECA et l'information sur la gestion de l'environnement et les anecdotes de succès	Sondage permettant de savoir si les employés ont pris connaissance de l'information sur le développement durable et s'ils l'ont comprise
		Établir et faire connaître les critères d'attribution des « prix et mentions » pour le rendement environnemental au sein de l'APECA et à l'extérieur (p. ex. les activités financées grâce aux économies de coûts)	Nombre d'employés et de clients admissibles à des prix (mis en candidature d'après leur apport constructif)
	Tous les gestionnaires de compte suivent une formation continue sur la gestion de l'environnement à partir de septembre 1998	Définir les besoins de formation et mettre au point le programme avec les partenaires et les intervenants, le cas échéant	Nombre de gestionnaires de compte et d'employés qui ont suivi la formation
		Offrir une formation et des outils aux gestionnaires de compte et aux autres employés, selon le cas	Nombre de gestionnaires de compte et d'employés qui utilisent les outils

⁴

Pour chacun des buts, les ressources particulières à consacrer aux mesures sont affectées dans le cadre du SGE et tiendront compte des moyens les plus efficaces et efficients de réalisation.

OBJECTIF 2:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT
Utiliser plus efficacement les ressources et prévenir et réduire la pollution et le gaspillage	Réduction du gaspillage dans les bureaux	Établir et (ou) améliorer les programmes de recyclage des déchets dans tous les bureaux.	À mettre au point dans le cadre du SGE
	Réduction annuelle de 5 % des documents d'information qui ne respectent pas les critères environnementaux au cours de chacune des trois premières années	Collaborer avec les autres ministères et organismes pour définir les critères des documents d'information écologisés Encourager les fournisseurs à respecter les critères	Réduction des documents d'information qui ne respectent pas les critères
	Réduction annuelle de 5 % de la consommation du papier au cours de chacune des trois premières années	Acheter ou louer à bail des photocopieurs et des imprimantes recto-verso, dans le cadre des méthodes normales de remplacement Dans l'achat des nouveaux moniteurs d'ordinateur, adopter la norme de l'écran de 17 po Diffuser la liste des règles de l'art sur l'utilisation du papier (p. ex. le papier d'occasion pour l'impression et les carnets de notes) Étendre l'utilisation des formulaires électroniques (congés et voyages), examiner les pratiques de courrier électronique et mettre au point des politiques et des méthodes	Réduction de la consommation du papier (à élaborer dans le cadre du SGE)

	<p>Accroissement de l'efficacité des voyages</p>	<p>Mettre au point une politique en matière de voyages pour favoriser l'efficacité et l'économie d'énergie</p> <p>Mettre à la disposition de tous les employés la liste des agences de location de voiture qui utilisent les carburants de rechange</p> <p>Recourir davantage aux téléconférences et adopter la vidéoconférence, dans les cas viables</p> <p>Partager les salles de conférence et les locaux avec d'autres ministères, dans les cas possibles</p> <p>Étudier la possibilité d'installer des douches pour favoriser le recours à d'autres moyens de transport (bicyclette et marche à pied)</p>	<p>À mettre au point dans le cadre du SGE</p>
	<p>Adoption de meilleures pratiques règles de l'art et de méthodes plus efficaces dans l'utilisation de l'énergie</p>	<p>Collaborer avec d'autres locataires pour encourager les propriétaires à moderniser les immeubles (en participant à l'Initiative des bâtiments fédéraux dans les cas possibles)</p> <p>Encourager les employés à se servir de la lumière du jour et à fermer l'éclairage dans les cas possibles</p>	<p>À préciser dans le cadre du SGE</p>
	<p>Amélioration de la qualité de l'air ambiant dans les bureaux de l'APECA</p>	<p>Collaborer avec les propriétaires pour atténuer les problèmes</p>	<p>Nombre de plaintes</p>

But 2 de l'APECA : Promouvoir les communautés et les entreprises durables dans le Canada atlantique

OBJECTIF 1:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT
<p>Encourager l'efficacité environnementale et l'innovation parmi les clients et les autres entreprises, conformément à la mission et aux priorités stratégiques de l'APECA</p>	<p>Analyse environnementale efficace de tous les projets</p>	<p>Continuer d'effectuer l'analyse environnementale de tous les projets</p>	<p>Nombre de projets analysés</p> <p>Autres mesures à préciser (selon les résultats des examens)</p>
	<p>Application des mesures d'atténuation reproduites dans les clauses et les conditions de la lettre d'offre des projets financés, en totalité ou en partie, par l'APECA</p>	<p>Participer à une étude pangouvernementale visant à définir les incidences et les obstacles qui se dressent contre de saines pratiques commerciales dans les projets financés par l'APECA</p>	
		<p>Se pencher sur les méthodes actuelles d'examen des projets afin d'y apporter des améliorations, dans les cas pertinents</p>	
		<p>Assurer un processus de vérification efficace et efficient pour respecter les impératifs d'atténuation</p>	
<p>Étoffer les compétences internes dans la surveillance des incidences environnementales</p>			

Intégration du développement durable dans toutes les activités pertinentes assurant le rayonnement de l'APECA (p. ex. les conseils, l'expertise-conseil, la commercialisation, les conférences et les publications)

Cibler les études de recherche sur l'application du développement durable dans les secteurs d'application des programmes de l'APECA (p. ex. les liens entre l'écoefficient et la compétitivité, les retombées sociales, les économies directes et les anecdotes de succès)

Examiner et réviser les activités de rayonnement (p. ex. le Carnet du Plan d'affaires), dans le cadre du processus normal de mise à jour

Prévoir, en collaboration avec les partenaires, des points d'accès pour l'information sur le DD, les marchés et les technologies, en étendant les liens directs sur le site Web de l'APECA et l'information du CSEC

Favoriser (avec les partenaires) l'accès à un répertoire de compétences que les clients pourront consulter pour demander des conseils sur le développement durable

Nombre et proportion des activités de rayonnement comportant des renseignements sur le développement durable

Nombre de demandes renseignements sur le développement durable

Accroissement du recours à des systèmes de gestion environnementale pertinents pour l'écoefficient et l'innovation des entreprises de la région de l'Atlantique

Effectuer des études sur les systèmes de gestion environnementale adaptés aux petites et moyennes entreprises (p. ex. les anecdotes de succès sur l'utilité des normes pour les entreprises)

Examiner la possibilité d'appuyer les règles de l'art de la gestion environnementale et les démarches en la matière, notamment l'homologation, ce qui permettra d'élaborer une politique

Favoriser l'accès à l'information sur les normes et les pratiques de gestion

Nombre d'entreprises ou de groupes d'entreprises de la région de l'Atlantique adoptant des SGE adaptés (nombre d'entreprises au courant et qui adoptent des SGE et baromètres possibles des résultats à préciser)

OBJECTIF 2:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT
<p>Promouvoir la sensibilisation aux perspectives de développement économique durable à l'échelle des communautés</p>	<p>Participation à l'élaboration des stratégies communautaires, en collaboration avec d'autres organismes</p>	<p>Collaborer avec d'autres ministères et intervenants pour permettre d'élaborer des stratégies</p> <p>Raffermir le réseau actuel de contacts dans la communauté</p> <p>Favoriser la diffusion des anecdotes de succès pour les communautés durables</p>	<p>Importance de la participation (baromètres particuliers à préciser)</p>
	<p>Amélioration de l'information sur les contributions très modestes pour le lancement d'entreprises communautaires à faible impact</p>	<p>Continuer d'appuyer, en collaboration avec les partenaires, un programme de microfinancement (p. ex. moins de 10 000 \$)</p> <p>Participer à un programme de recherche permanent (p. ex. des lignes directrices sur l'écoefficiente pour les PME du Canada atlantique)</p>	<p>Nombre d'entreprises viables lancées (survivantes)</p>
	<p>Amélioration de l'accès à l'information</p>	<p>Améliorer les points d'accès à l'information électronique pour les communautés rurales, en collaboration avec les partenaires</p>	<p>Pourcentage de petits centres dotés de points d'accès</p>

OBJECTIF 3:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT
Diffuser une meilleure information pour la gestion fondée sur les écosystèmes	Accroissement de l'aide offerte aux entreprises et aux communautés pour leur permettre de comprendre la situation de l'environnement de la région de l'Atlantique	Organiser des discussions avec les intervenants sur le suivi des effets du développement et sur les retombées éventuelles des nouvelles propositions faisant l'objet de prévisions exactes	Nombre d'intervenants participant aux discussions courantes
	Amélioration de l'accès pour mieux informer les décideurs dans la gestion fondée sur les écosystèmes	Favoriser l'accès à un répertoire de diffuseurs de l'information et de décideurs dans la région de l'Atlantique Réunir les diffuseurs de l'information et les décideurs dans le cadre de symposiums et du site Web de l'APECA, notamment grâce à des liens avec d'autres sites	Importance du réseau
OBJECTIF 4:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT
Favoriser la coopération et les consultations avec les ministères, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux	Harmonisation des stratégies de développement durable	Favoriser et appuyer les discussions parmi les ministères et les administrations provinciales	Baromètres précis à définir
	Évaluation environnementale claire et uniforme des projets parmi les organismes	Étendre l'accès à un réseau pour le partage de l'information sur le développement durable, en faisant appel à des conférences, à des symposiums et aux communications électroniques en particulier Amorcer, en collaboration avec d'autres ministères, des discussions avec les écoles et les établissements postsecondaires pour intensifier et appuyer les études et un esprit d'entreprise durable chez les jeunes	Nombre d'intervenants consultés au sujet des mesures de développement durable
	Accroissement du caractère inclusif des consultations publiques		

But 3 de l'APECA : Faire progresser le secteur des industries environnementales dans le Canada atlantique

OBJECTIF 1:	ÉCHÉANCE	PLAN D'ACTION	MESURE DU RENDEMENT	
Créer des perspectives dans le secteur des industries environnementales	Accroissement du nombre de petites et moyennes entreprises à vocation environnementale	En collaboration avec les associations sectorielles et les autres ministères, donner accès à l'information sur les marchés et les perspectives aux entreprises actuelles et éventuelles, grâce à des conseils, à des publications, à des symposiums et au site Web de l'APECA.	<p>Nombre d'entreprises créées dans le secteur des industries environnementales</p> <p>Nombre des entreprises créées dans le cadre des projets de technologies environnementales parrainés par l'APECA</p> <p>Chiffre d'affaires des entreprises de technologies environnementales appuyées par l'APECA</p>	
	Accroissement des exportations de technologies, de biens et de services environnementaux	Créer et commercialiser le répertoire des industries environnementales existantes pour l'ensemble de la région	Appuyer, en collaboration avec des tiers, les projets et les études pilotes qui pourraient faire progresser ou qui permettraient d'appliquer les technologies environnementales	Chiffre des exportations dans le secteur des industries environnementales
		Encourager, dans le cadre des publications existantes, les entreprises à mettre au point ou à acheter des technologies, des biens et des services environnementaux	En collaboration avec d'autres organismes, donner de l'information sur les perfectionnements des technologies environnementales et des systèmes de gestion de l'environnement hors de la région de l'Atlantique, et qui pourraient être utilisés éventuellement par les clients actuels et éventuels et par les intervenants	
		Continuer de repérer les obstacles qui se dressent contre les exportations canadiennes dans les secteurs des technologies environnementales et collaborer avec d'autres organismes pour supprimer ces obstacles		

APPENDICE A : Profil de l'APECA dans les régions

L'APECA au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, l'APECA a son administration centrale à Moncton, où elle dessert l'ensemble de la région de l'Atlantique, ainsi qu'un bureau régional à Fredericton. Ensemble, ces deux bureaux sont dotés de 202 postes équivalents à temps plein. Les bureaux du Nouveau-Brunswick sont pourvus de biens d'équipement de bureau et de mobiliers appartenant à l'APECA, ainsi que d'un parc automobile constitué de cinq véhicules. Le vice-président régional est chargé de la réalisation des programmes de l'APECA au Nouveau-Brunswick. Ce sont ces programmes de base qui assurent le lien entre les priorités stratégiques régionales de l'APECA et celles de ses clients.

Au cours des dernières années, l'APECA a adopté un certain nombre de mesures afin de s'assurer que l'on tient compte des considérations environnementales dans le processus d'évaluation et d'approbation des projets de l'Agence. En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et avec son administration centrale d'Ottawa, l'APECA au Nouveau-Brunswick a piloté la création d'un vaste processus d'études et d'homologation environnementales qui répondaient aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Les projets approuvés dans le cadre de la LCEE sont désormais inscrits dans le Répertoire des évaluations environnementales fédérales.

Au Nouveau-Brunswick, l'APECA participe à un certain nombre d'activités qui se rapportent aux grandes questions de développement durable dans les secteurs du tourisme, de l'exploitation forestière et minière, des pêches (y compris l'aquaculture) et de l'agriculture.

- *Développement de l'aquaculture.* Aux yeux des lobbyistes dans le secteur de l'environnement, les lois en vigueur sont inadéquates, puisqu'elles autorisent la concentration des sites et des pratiques

de gestion non durables. L'Agence a adopté un processus visant à étudier les critères relatifs au développement durable dans l'évaluation des demandes de développement de l'aquaculture. L'APECA encourage actuellement le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de cette province à réaliser un examen complet du cadre réglementaire actuel de l'industrie.

- *Développement touristique à grande échelle.* L'une des priorités de l'APECA consiste à favoriser le développement de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick. Pour atténuer les incidences environnementales néfastes du développement touristique à grande échelle, l'APECA s'assure qu'on effectue une analyse environnementale conformément aux lois en vigueur.
- *Gestion des ressources.* Bien qu'elle ne participe pas directement à l'aide offerte au secteur primaire, l'APECA sait qu'il existe, dans cette province, de vives préoccupations en ce qui concerne les pratiques de gestion environnementale, en particulier dans le secteur de l'exploitation minière (gestion des effluents et des chantiers), de la pêche (appauvrissement des stocks de poissons), de l'agriculture (érosion et pesticides) et de l'exploitation forestière. Ces activités peuvent influencer sur les perspectives économiques des clients de l'APECA.
- *Pollution.* Les préoccupations environnementales courantes portent sur la pureté de l'eau et sur le traitement et l'élimination des déchets provenant de nombreux secteurs d'activité.
- *Infrastructure.* Le Programme des infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick permet d'appuyer un nombre considérable de projets qui apportent un concours énorme à la qualité de l'environnement et qui permettent d'améliorer les normes environnementales, notamment les



projets visant à promouvoir des produits plus écologiques et des technologies médiatrices. Par exemple, l'APECA a financé, dans la vallée de Kennebecasis, un projet qui a consisté à importer une technologie de membranes brevetées qui pourraient servir à purifier l'eau potable.

Parmi les grandes questions qui ont été posées pendant les consultations externes figuraient :

- *l'harmonisation* des stratégies de développement durable (DD) entre les ministères fédéraux et tous les paliers de l'administration (fédéral, provincial et municipal). On a laissé entendre que parce qu'elle est un organisme interdisciplinaire, l'APECA est déjà parfaitement en mesure, à l'échelon fédéral, de coordonner et d'intégrer les stratégies de DD pour le compte des provinces de l'Atlantique.
- *le rôle de catalyseur* de l'APECA, qui favorise et facilite les perfectionnements dans des secteurs comme la santé, la recherche universitaire et les PME communautaires et faisant appel à des bénévoles.

L'APECA dans l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-E.)

Dans l'Î.-P.-E., l'APECA a un bureau régional à Charlottetown. Au total, ce bureau est doté de 28 postes équivalents à temps plein. L'Agence est propriétaire de différentes machines de bureau, de meubles et de deux véhicules automobiles. Le vice-président régional est responsable de la réalisation des programmes de l'APECA dans l'Î.-P.-E. Comme ceux des autres bureaux régionaux, ces programmes de base assurent le lien entre les priorités stratégiques régionales de l'APECA et celles de ses communautés et clients.

Tous les projets de l'APECA dans cette province sont soumis à une première évaluation environnementale. Si on constate qu'un projet est assujéti à la LCEE, une analyse environnementale doit alors être effectuée. Cette analyse permet de cerner les préoccupations environnementales et les

mesures d'atténuation à adopter. Pour le financement des projets, les impératifs environnementaux sont précisés dans les conditions des lettres d'offre, et on doit respecter les conditions environnementales avant qu'on puisse acquitter les demandes de paiement. Le bureau de l'APECA dans l'Î.-P.-E. fait appel à deux experts-conseils environnementaux dans le cadre de contrats, pour examiner et analyser tous les projets afin de savoir s'ils respectent la LCEE.

Un certain nombre de questions environnementales sont importantes pour la région, notamment la gestion du territoire et des déchets (agriculture et gestion domestique), la qualité de la nappe phréatique, l'expansion de l'aquaculture et la modification génétique des végétaux.

L'APECA exerce un certain nombre d'activités particulières qui se rapportent directement aux questions environnementales, à savoir :

- *Agriculture et transformation alimentaire.* Le Parc alimentaire Souris est un projet qui comporte un volet environnemental important. Dans le cadre de la Stratégie de réaménagement d'Eastern Kings, on a soutenu l'infrastructure industrielle, notamment le traitement des eaux usées. Dans le cadre du projet du Parc alimentaire Souris, on fabrique des flocons de pommes de terre à partir de pommes de terre sélectionnées. L'établissement d'une usine de déshydratation des pommes de terre permettra d'éliminer les déchets de cette industrie. L'Agence a également pu exercer son influence sur les politiques provinciales de stockage et de classement des pommes de terre.
- *Industries environnementales.* L'APECA participe aux activités des industries environnementales, notamment la Table ronde sur l'aquaculture, qui a eu lieu les 24 et 25 juin 1996 au Collège vétérinaire de l'Atlantique. À cette occasion, des représentants des universités et du secteur privé ont pu discuter de sujets d'intérêt commun dans les secteurs de la recherche, des questions réglementaires et de



l'exportation des compétences. D'autres projets du Collège vétérinaire de l'Atlantique ont consisté à verser des fonds pour le lancement du Centre de recherche clinique de l'Université de l'I.-P.-E., des fonds pour l'expansion de l'Institut canadien de l'aquaculture et d'Atlantic Fish Health Inc. et des fonds pour le développement d'un système de télésurveillance et de stockage pour les porcs. L'Agence a également apporté son concours à des technologies, à des processus et à des services médiateurs comme le développement de logiciels pour les services publics d'aqueduc et d'égout, pour ce qui est de la répartition des coûts et de la conception des tarifs, ainsi que de logiciels géomatiques pour soutenir la planification et le réaménagement communautaires.

- *Tourisme.* Les responsables du PDE de l'APECA ont mis au point des lignes directrices pour cibler l'aide offerte aux infrastructures touristiques de la province et pour mettre au point des produits de qualité.

Les principaux avis qui ont été exprimés à l'occasion des consultations externes qui se sont déroulées à Charlottetown ont porté sur :

- la création d'entreprises et de communautés durables, grâce à l'accroissement de la consultation, de la collaboration et de l'information (p. ex. une meilleure sensibilisation et une formation supérieure) et au soutien offert par l'APECA aux PME dans la réalisation des normes sectorielles pertinentes;
- la compréhension et l'amélioration des pratiques de gestion fondée sur les écosystèmes, en intégrant les critères environnementaux dans l'application du PDE et en veillant à ce que les stratégies de conservation communautaires ne portent pas atteintes aux retombées socio-économiques.
- la création d'emplois dans le secteur des industries environnementales, que l'APECA pourrait soutenir par son apport à l'écologisation et en organisant

des symposiums régionaux portant sur les industries environnementales et axés sur les perspectives de la région.

L'APECA à Terre-Neuve

Dans cette province, les programmes de l'APECA sont réalisés sous la direction du vice-président, avec le concours de 61 équivalents à temps plein en poste dans le bureau principal (qui appartient à l'État) à St. John's et dans les bureaux secondaires (tous loués à des propriétaires du secteur privé) à Grand Bank, Corner Brook et Happy Valley-Goose Bay. L'Agence exploite un parc de six voitures.

En raison des prescriptions officielles de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), l'APECA n'approuve aucun projet tant qu'une étude et (ou) une évaluation environnementale n'ont pas eu lieu. Dans la région de Terre-Neuve de l'APECA, la section des Services environnementaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada seconde nos gestionnaires de compte dans l'analyse de tous nos projets et dans la réalisation des évaluations environnementales, le cas échéant. À Terre-Neuve, l'APECA prend une part active à un certain nombre de projets qui se rapportent à l'environnement et aux programmes de développement durable :

- Ainsi, l'APECA a collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de conclure avec les États-Unis un programme de réaménagement environnemental adéquat (100 000 000 \$ US) pour les anciens établissements militaires américains au Canada. Dans le cadre de cet accord, l'APECA a également préconisé de lancer sans délai le travail d'épuration nécessaire (81 000 000 \$) sur l'ancien chantier naval des États-Unis à Argentia.
- L'APECA a appuyé des groupes locaux qui participent à la gestion des bassins hydrographiques. Les travaux exceptionnels réalisés par les groupes comme Indian Bay Ecosystem Corporation et la Gander River



Management Association montrent bien que le développement durable ne fait que des gagnants : il favorise l'autonomie des communautés, il fournit de bons modèles de gestion des écosystèmes et concourt à la viabilité de la pêche sportive.

- L'Agence a apporté son concours et des lignes directrices dans l'établissement de différents tronçons du système ferroviaire T de Terre-Neuve, qui fait parti du projet du Sentier transcanadien.
- L'APECA a collaboré au financement et au soutien organisationnel de la Newfoundland Environmental Industries Association et à l'établissement du Bureau virtuel des industries environnementales de Terre-Neuve (site Web).
- L'Agence a soutenu, en finançant leur lancement et leurs innovations, différentes entreprises de notoriété internationale spécialisées dans les produits et (ou) les services écologiques : SCC Environmental Group Inc. (réaménagement des sites et gestion des déchets dangereux), Genesis Organic Inc. (compostage des déchets de usine de pâte à bois et de poissons), Hi-Point Industries (1991) Ltd. (matériaux d'absorption de l'huile à base de mousse de tourbe), EDM International Ltd. (génie environnemental) et BioGreen (Nfld) Ltd. (technologie des eaux usées adaptée au climat canadien à partir de la technologie japonaise).

Voici les principaux points de vue exprimés à l'occasion des consultations externes :

- Le développement durable peut offrir aux entreprises des perspectives, grâce à l'éco-efficience, aux économies de coûts et aux nouveaux débouchés offerts aux entreprises qui peuvent exporter leurs compétences.
- Les entreprises et les communautés doivent intégrer le développement durable dans leurs plans et leurs projets.
- On doit appuyer la promotion de la gestion fondée sur les écosystèmes.

- La stratégie doit tenir compte de la diversité de l'environnement de l'Atlantique et s'adapter à la conjoncture de Terre-Neuve.
- La stratégie doit prévoir des objectifs réalistes et des résultats mesurables et se dérouler par petites étapes. Autrement dit, elle doit se traduire par un plan de gestion qui peut être mis en œuvre.
- La stratégie ne doit pas constituer une question secondaire : elle doit imprégner les activités de l'Agence.
- La formation dans le domaine du développement durable est essentielle pour que chacun fasse sa part. L'APECA doit permettre à ses partenaires de se doter d'une capacité de développement durable.
- L'APECA peut collaborer à la diffusion de l'information sur les liens entre l'économie et l'environnement (p. ex. les anecdotes de succès).
- L'APECA peut être un bon animateur pour le développement durable, grâce à ses nombreux liens et à ses contacts quotidiens avec les intervenants.
- L'APECA doit collaborer, par l'entremise de ces partenaires, à la réalisation efficace de leurs stratégies de développement durable.
- L'APECA peut permettre de s'assurer que les différents projets sont les plus durables pour une région en particulier et se préoccuper des incidences environnementales cumulatives.
- L'APECA ne doit pas imposer de stratégies; elle doit collaborer à leur mise en œuvre.

L'APECA en Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, l'APECA a un bureau régional à Halifax, qui est doté de 62 postes équivalents à temps plein. L'Agence est propriétaire de différentes machines de bureau, de meubles et d'un véhicule. Le vice-président régional est chargé de réaliser



les programmes de l'APECA en Nouvelle-Écosse et respecte la même mission et le même mandat que les autres bureaux régionaux. Il faut signaler que tous les projets réalisés dans le cadre des programmes de l'Agence sont soumis à un processus d'examen environnemental.

Certaines questions sont importantes pour la province, par exemple le nettoyage du port de Halifax, l'appauvrissement des ressources en poissons, la fermeture des usines de coquillages à cause de la pollution, la déforestation, les pluies acides, l'élimination des déchets municipaux et industriels et la qualité de l'eau. En outre, des perspectives se font jour dans le développement d'un secteur des industries environnementales, dans le commerce et dans l'action commerciale internationale (p. ex. sur les marchés des Antilles). Les grandes questions environnementales qui préoccupent les petites et moyennes entreprises dans l'aménagement du littoral, la fabrication, le tourisme et l'écotourisme, l'aquaculture et l'extraction des ressources produisent une incidence directe sur l'APECA en Nouvelle-Écosse.

L'APECA prend une part active à un certain nombre de projets qui se rapportent au développement durable dans cette province.

- Dans le cadre de l'Accord sur le développement économique durable, on a réalisé plus de 200 projets pour venir en aide aux entreprises dans leurs efforts de soutien, de formation et d'information publique relatifs au développement durable.
- Dans le cadre du PDE, l'APECA en Nouvelle-Écosse a apporté son concours à des entreprises pour des projets relatifs à des produits écologiques, par exemple Good Earth Organic Resources Ltd. (compostage des sites et fabrication de compost), Aluminum Recovery Ltd. (refonte de rebuts en produits commercialisables), Inland Technologies (recyclage des produits à base de pétrole) et Nova Environmental Systems Inc. (essais sur des produits pétroliers et les eaux usées).
- En collaboration avec la province et de

concert avec le secteur privé, on a préparé un plan stratégique dans le cadre de l'Accord de diversification économique, afin d'axer les efforts de développement sur les industries environnementales.

- En outre, l'APECA est, en Nouvelle-Écosse, membre du Consortium de gestion pour les technologies environnementales, comité du secteur privé et du gouvernement visant à promouvoir le secteur environnemental de cette province.

Voici les grandes questions débattues à l'occasion des consultations externes :

- Le public doit mieux avoir accès à l'information et aux ressources : l'APECA a un rôle à jouer en s'assurant que le grand public est au courant de l'information et des ressources disponibles.
- Le secteur des technologies nouvelles d'information doit être le point de mire; toutefois, il est également essentiel de modifier le champ d'intervention (p. ex. les entreprises environnementales et les autres activités conviviales au plan de l'environnement).
- Les communautés durables doivent s'inscrire au premier rang des préoccupations, elles doivent constituer les assises des autres efforts.
- La mission de l'Agence consiste à harmoniser les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.
- Il est essentiel de connaître l'incidence de la norme ISO 14000 sur la viabilité des PME.
- On s'inquiète du recoupement et de l'absence de coordination des programmes de différents organismes dans le domaine du développement économique.
- Les stratégies de développement durable des différents ministères doivent se compléter.



Société d'expansion du Cap-Breton

La mission de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) se définit comme suit : « Consciente de l'importance de l'économie mondiale pour l'avenir, la SECB joue le rôle de chef de file dans la création d'un environnement professionnel qui favorise le développement d'emplois durables et la croissance économique dans l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave, grâce à des activités et à un leadership novateur exercés en collaboration avec le secteur privé et le secteur public, de même qu'avec d'autres organismes compétents. »

La SECB a son siège social à Sydney en Nouvelle-Écosse et un bureau satellite à Port Hawkesbury. Les employés qui travaillent dans ses bureaux sont au nombre de 53.

La SECB est contrôlée par un conseil d'administration composé du président, du vice-président et de cinq administrateurs. Le président-directeur général est également le président de l'APECA. La Société s'acquitte d'une vaste mission qui consiste à favoriser la croissance des entreprises en dehors du secteur du charbon et, en plus de ses propres programmes, elle est chargée de réaliser les programmes de développement économique de l'APECA.

Le comté du Cap-Breton est le foyer d'une importante concentration d'entreprises dans le secteur de l'industrie lourde. Bien que la conjoncture pâtisse de certains effets produits par ce secteur d'activité, la SECB voit dans ce problème une occasion favorable au renouveau économique. Les compétences environnementales dans le nettoyage et la reconquête des sites de l'industrie lourde sont appelées à être de plus en plus recherchées sur le marché.

La SECB a adopté un certain nombre de mesures de développement durable. Pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 1995 et le 1^{er} septembre 1997, 61 projets ont justifié un examen détaillé de l'incidence environnementale avant d'être approuvés. Récemment, la SECB a également approuvé deux projets nouveaux, dont l'un consiste à mettre au point une technologie visant à réduire les rejets toxiques et l'autre, à établir un laboratoire de services environnementaux.



APPENDICE B : Contraintes imposées à l'environnement de l'Atlantique

Le Rapport de 1994 sur l'état de l'environnement pour le Canada atlantique⁵ a permis de cerner un certain nombre de contraintes imposées à l'environnement naturel de la région. Nombre d'entre elles ont des incidences sur les entreprises de ressources de la région, sur la santé des communautés et sur l'attrait de l'environnement de cette région pour les résidents et les visiteurs à la fois. La présente section donne un aperçu de ces contraintes et motifs de préoccupation. Bien que la responsabilité qui consiste à résoudre ces problèmes appartienne à d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, ces problèmes n'en influent pas moins sur les conditions dans lesquelles l'APECA et ses clients exercent leurs activités.

Contraintes de pollution⁶

Pollution atmosphérique

- La qualité de l'air de la région de l'Atlantique est dégradée par les polluants libérés par les industries.
- Parmi les principales sources de pollution figurent la combustion du charbon et du pétrole dans les stations thermiques (SO₂), les sources de transport (NOx, CO, THC, CO₂ et rejets de polluants toxiques), le brûlage des combustibles fossiles (CO₂ et contaminants toxiques), l'exploitation minière, l'exploitation des carrières, la combustion du bois combustible et les activités industrielles (TSP).
- L'atmosphère de la région est également fortement affectée par le transport de

(. . .) Environment Canada, 1994. *L'état de l'environnement dans la région de l'Atlantique*.

polluants de l'air sur de longues distances, en particulier ceux qui proviennent du nord-est des États-Unis et du centre du Canada.

Pollution industrielle

- Les industries chimiques comme les raffineries de pétrole et les usines de chlore alcali, d'engrais et de préservation du bois rejettent des substances comme l'huile et les graisses, les phénols, le sulfure, le mercure, les solides en suspension et le fluorure.
- Les industries des richesses naturelles comme les usines de pâtes et papiers, de transformation des poissons et de transformation des aliments rejettent des substances comme les effluents à demande biochimique d'oxygène (DBO), les solides en suspension et les déchets très forts à demande d'oxygène.
- Les provinces de l'Atlantique sont fortement tributaires de la génération thermique de l'électricité à partir de carburants fossiles. Les rejets ont diminué parce que les usines nouvelles sont désormais dotées de mécanismes de lutte contre la pollution.

Pollution de sources diffuses

- Les ruissellements agricoles (nitrates) et urbains (nutrients, chlorures et huiles et graisses), les rejets de transport (NOx, CO et VOC) et les CFC constituent les principaux facteurs de pollution sans source ponctuelle. Les CFC constituent également un problème sérieux.
- Parmi les polluants rejetés dans les égouts figurent les déchets à demande d'oxygène, les produits pathogènes causant des maladies, les nutriments végétaux, les métaux lourds et les produits chimiques organiques synthétiques. Les rejets dans les égouts municipaux constituent la principale



cause de contamination des zones de culture de coquillages de la région.

- Il n'existe pas de répertoire systématique des déchets dangereux dans le Canada atlantique : on élimine certains déchets dans la région, tandis que d'autres sont expédiés hors de la province pour élimination.

Accidents environnementaux

- Les principales causes de déversement sont les accidents de transport terrestre, les fuites de réservoirs, les accidents de transport en mer, les défauts de l'équipement et les réservoirs trop pleins.

Pesticides

- Les bactéricides (chlore gazeux) utilisés dans le traitement des eaux des aqueducs et des égouts municipaux constituent à eux seuls le plus important pesticide dans la région.
- Généralement, pendant l'hiver dans cette région, on épand plus de 530 000 tonnes de sel routier : l'incidence la plus importante de l'utilisation de ce sel est sans doute la contamination des puits proches.

Utilisation des ressources

Pêche commerciale

- Les stocks de poissons de fond du Canada atlantique se situent aux niveaux observables les plus faibles pour ce qui est de l'abondance, de la biomasse totale et de la biomasse de géniteurs en raison de la pêche dépassant les seuils recommandés, des activités de surpêche étrangère, de la prédation des phoques et des conditions environnementales qui limitent la récupération des stocks dans les zones où on a adopté des mesures de conservation.

Aquaculture

- On assiste actuellement à une augmentation des activités d'aquaculture de poissons et de coquillages dans la région de l'Atlantique.

Exploitation forestière

- Dans la région, l'exploitation forestière annuelle a atteint des niveaux records : presque toute la récolte s'effectue par coupe à blanc. Les incidences environnementales de cette méthode de récolte sont notamment l'érosion des sols, la siltation des cours d'eau, la réduction de la diversité des forêts, la diminution des populations fauniques appartenant à des espèces très sensibles, l'accélération de la régression des nutriments, la perte ou la modification de l'habitat faunique, l'altération de l'hydrologie, les changements de végétation, l'accroissement de la température de l'eau et les impacts esthétiques négatifs.

Pratiques agricoles

- Les pratiques agricoles soulèvent de nombreux problèmes, notamment la dégradation des sols, la sédimentation de l'habitat des poissons, la pollution des écosystèmes d'eau douce et la contamination de la nappe phréatique.

Modifications importantes

Barrages

- Dans les provinces de l'Atlantique, on compte 130 grands barrages, qui produisent différentes incidences, par exemple l'élimination ou la modification des marécages d'eau douce, la perte de l'habitat des poissons et l'obstruction de la migration des poissons, ainsi que des niveaux élevés de mercure dans les poissons et les autres organismes aquatiques.



Ponts-jetées

- Les ponts-jetées ont bouleversé la circulation naturelle des sédiments et accéléré leur accumulation.
- Les ponts-jetées ont fait obstacle à l'échange des eaux des estuaires et réduit la diffusion des rejets industriels ou la répartition naturelle des étapes vitales critiques des espèces commerciales de poissons.

Nouvelles espèces

- Dans l'ensemble de la région, les habitats ont été modifiés ou perdus et de nouvelles espèces de plantes, d'insectes, d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens ont vu le jour, intentionnellement ou fortuitement.
- Le rejet des eaux de ballast des navires entrant dans le territoire canadien constitue une source possible d'introduction d'espèces exotiques dans les écosystèmes marins ou d'eau douce.

Vols militaires à basse altitude

- Les vols d'avions à réaction militaires à basse altitude, qui se dérouleront au-dessus des territoires du Labrador et du nord-est du Québec, ont fait l'objet d'âpres débats quant à l'importance des impacts, en particulier sur le mode de vie traditionnel et les revendications territoriales des peuples autochtones de ces territoires.

Couloirs de transport public et autres

- L'aménagement de couloirs de transport public et autres dans la région a donné lieu à d'importantes modifications dans l'aménagement du territoire et à des impacts sur les terres agricoles et forestières, les zones d'importance écologique, l'habitat des poissons, la qualité de l'eau, la faune et son habitat, les plaines inondées, l'aménagement historique, de même que l'esthétique et le bruit.

Loisirs

- La circulation des véhicules hors des routes est une des activités récréatives les plus évidentes qui modifient le paysage : les marécages ont été lourdement endommagés par le passage fréquent de ces véhicules.
- Les rejets de déchets en mer constituent un autre problème qui découle des activités de loisirs.



APPENDICE C : Participants dans le cadre des consultations

Abbott, Norm (Provincial Association of Business Development Centres, Terre-Neuve)
Arsenault, Alfred (Baie Acadienne Development Corporation, Nouveau-Brunswick)
Baird, Diana (St John's Harbour Atlantic Coastal Action Plan Inc., Terre-Neuve)
Bailey, Dave (National Research Council, Terre-Neuve)
Bartlett, Susan (Tourism Industry Association of Nova Scotia)
Belliveau, Gérard (Directeur provincial de l'urbanisme, Nouveau-Brunswick)
Blackwood, Glen (Canadian Centre for Fisheries Innovation, Terre-Neuve)
Bouchard, Georges (sous-ministre, ministère des Richesses naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick)
Bryant, Shelley (Newfoundland and Labrador Environment Network)
Cluney, G.R. (vice-président, Division du Nouveau-Brunswick, Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada)
Connor, Tom (Native Council of Prince Edward Island)
Cooper-Neil, Rachel (Environnement Canada, Terre-Neuve)
Crosbie, Stu (Tru-tech Electronics, Terre-Neuve)
Davies, Jessie (Université du Nouveau-Brunswick)
Davis, Dr. Anthony (Université Saint-François Xavier, Nouvelle-Écosse)
Davis, Margret (Newfoundland Environmental Industry Association)
Delaney, Brian (ministère des Pêches et de l'Aquaculture, Terre-Neuve)
Driscoll, Joanne (Prince Edward Island Horticultural Association)
Drisdelle, Ronald (Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc.)
Erhard, Mauritz (ministère de l'Environnement de Nouvelle-Écosse)
Everett, Mike (Slemon Park Corporation, Île-du-Prince-Édouard)
Faulkner, David (Agriculture and Agroalimentaire, Île-du-Prince-Édouard)
Ferguson, Skit (Nova Scotia Consulting Engineers Association)
Flood, Roger (Chambre de commerce de St. John's et Nova Recycling, Terre-Neuve)
Glidden, Vilma (Banque de développement du Canada, Nouveau-Brunswick)
Gough, David (Information Technology Association of Nova Scotia)
Green, Paul (Développement des ressources humaines Canada, Terre-Neuve)
Greenwood, Rob (ministère du Développement et du Renouveau rural, Terre-Neuve)
Harding, Robert (Prince Edward Island Hog Commodity Marketing Board)
Heider, Lawrence (Collège vétérinaire de l'Atlantique, Île-du-Prince-Édouard)
Hempstead, Patricia (Fédération des municipalités de Terre-Neuve et du Labrador)
Henderson, Ted (Summerside Regional Development Corporation, Île-du-Prince-Édouard)
Hiscock, Art (expert-conseil en environnement (PEEEF), Île-du-Prince-Édouard)
Holland, Louise (sous-ministre, ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard)
Holton, Judith (Primary Health Care Resource International, Île-du-Prince-Édouard)
Horreht, Kim (Association des ingénieurs professionnels, Île-du-Prince-Édouard)
Huggins, Bob (ministère des Pêches et des Océans, Nouvelle-Écosse)
Hughes, Kim (Agence canadienne d'évaluation environnementale, Nouvelle-Écosse)
Hutchings, Arch (ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Terre-Neuve)
Hynes, Glen (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Terre-Neuve, et maire de Ferryland)
Jenkins, Jim (ministère des Pêches et des Océans, Île-du-Prince-Édouard)
King, Dave (Seabright Corporation, Terre-Neuve)
Lambert, Brad (Tru-tech Electronics, Terre-Neuve)
Lawlor, Ed (Information Technologies Association of Prince Edward Island)
Little, Ann (Prince Edward Island Food and Beverage)
Logan, Jack (Développement régional de Lunenburg Queens, Nouvelle-Écosse)
MacCormac, Don. (École d'administration, Université de Île-du-Prince-Édouard)
MacKinnon, Harvey (Chambre de commerce de la grande région de Charlottetown)
MacKinnon, Birt (ministère des Affaires communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard)



MacNeil, Marli (Aquaculture Association of Nova Scotia)
 Mayne, Carol (ministère du Développement économique et du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard)
 McCreery, David (Patrimoine canadien, Terre-Neuve)
 McGregor, Bob (ministère de l'Agriculture et de la Foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard)
 Meinhard, Doelle (Clean Nova Scotia Foundation)
 Mullins, Ron (Association des manufacturiers canadiens, section de l'Île-du-Prince-Édouard)
 Murphy, Marilyn (Central Development Corporation, Île-du-Prince-Édouard)
 Newhook, Ron (Centre canadien des communications maritimes, Terre-Neuve)
 Norris, Wince (Indian Bay Eco-System Corporation, Terre-Neuve)
 O'Brien, Mary (Tors Cove Fisheries Ltd. et membre du conseil d'administration de l'APECA, Terre-Neuve)
 O'Regan, John (Chambre de commerce de Terre-Neuve et du Labrador)
 Parsons, Les (Charlottetown Area Development Corporation, Île-du-Prince-Édouard)
 Piercey, Ross (Nova Scotia Oceans Initiative)
 Pinsent, Morley (expert-conseil en environnement (PEEEF), Île-du-Prince-Édouard)
 Ploughman, Burf (Alliance of Manufacturers and Exporters of Newfoundland)
 Poitras, Yvon (Atlantic Pressure Treating Ltd., Nouveau-Brunswick)
 Postma, Butch (Canada/Prince Edward Island Trade Centre)
 Power, Brian (Environnement Canada, Terre-Neuve)
 Power-Heath, Yvonne (Hospitality Newfoundland and Labrador)
 Powers, Patty (ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, Terre-Neuve)
 Robichaud, Jean-Bernard (Université de Moncton, Nouveau-Brunswick)
 Ryan, Gary (YMCA/YWCA Enterprise Centre, Terre-Neuve)
 Sark, Jack (Conseil de bande Lennox de l'Île, Île-du-Prince-Édouard)
 Saunders, Gloria (Newfoundland Lumber Producers' Association)
 Scott, Robert (ministère des Ressources forestières et des Agroaliments, Terre-Neuve)
 Sheehan, Humphrey (ministère du Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick)
 Smyth, Dick (Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, Nouvelle-Écosse)
 Sparkes, Ron (College of the North Atlantic, Terre-Neuve)
 St-Onge, Annette (Bishop's Falls Development Centre, Terre-Neuve)
 Sterling, Bill (Bishop's Falls Development Corporation, Terre-Neuve)
 Sutcliffe, Terry (Conseil de bande de Lennox de l'île, Île-du-Prince-Édouard)
 Taylor, Barry (Nova Scotia Environmental Industries Association)
 Taylor, David (Patrimoine canadien, Terre-Neuve)
 Thompson, Ann (Industrie Canada, Nouvelle-Écosse)
 Waddell, Donna (municipalité de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)
 Wall, Mona (Newfoundland and Labrador Organization for Women Entrepreneurs)
 Wallace, Joanne (Société de développement de l'Ouest, Île-du-Prince-Édouard)
 Warner, James (Offshore Technologies Association of Nova Scotia)
 Wedge, Mike (Ressources humaines et Développement Canada, Île-du-Prince-Édouard)
 Wicks, Barry (Indian Bay Eco-System Corporation, Terre-Neuve)
 Young, Wayne (Argentia Management Authority, Terre-Neuve)



APPENDICE D : Sigles

APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
CSEC	Centre de services aux entreprises du Canada
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
LCR	Loi sur les carburants de remplacement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PDE	Programme de développement des entreprises
PME	Petite et moyenne entreprise
PTIC	Programme de travaux d'Infrastructure Canada
SECB	Société d'expansion du Cape-Breton
SGE	Système de gestion environnementale
SPFA	Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique



APPENDICE E : Ouvrages bibliographiques sélectionnés

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1996, *Rapport sur le rendement pour la période terminée le 31 mars 1996*, Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1997, *Budget des dépenses 1997-1998, Rapport sur les plans et les priorités*, Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1997, *Stratégie de développement durable : Dossier d'information pour les consultations*, Ottawa.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1995, *Les projets non commerciaux*, Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1996, *Aperçu ministériel des priorités au chapitre des programmes et des dépenses 1996-97 à 1998-99*, Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, ouvrage non daté, *La région de l'Atlantique: perspectives*, Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1995, *L'amélioration de la compétitivité*. Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1995, *Le développement d'idées novatrices*, Moncton.

Agence de promotion économique du Canada atlantique et Informetrica, 1996, *Étude de la région de l'Atlantique à partir de l'indice de développement humain*, Ottawa.

Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1994, *Aperçu du processus canadien d'évaluation environnementale*, Ottawa.

Agence de promotion économique du Canada atlantique et KPMG, 1997, *L'Avantage concurrentiel du Canada Atlantique*, Ottawa.

Agence de promotion économique du Canada atlantique et OCDE, 1996, *Mise en oeuvre d'une stratégie de promotion de l'entrepreneuriat du Canada: Le cas de la région de l'Atlantique*, Paris.

Association de l'industrie touristique du Canada et Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1992, *Code de déontologie et lignes directrices pour le tourisme durable*.

Bureau du vérificateur général, 1997, *Rapport du commissaire à l'Environnement et au Développement durable*, Ottawa.

Bureau du vérificateur général, 1995, *Les systèmes de gestion de l'environnement: Une approche fondée sur des principes*, Ottawa.

Bureau du vérificateur général, 1996, *Programme de travaux d'Infrastructure Canada : Leçons apprises*, Ottawa.

Bureau du vérificateur général, 1995, *Loi sur le vérificateur général*, Ottawa.

Bureau du vérificateur général, 1996, *La mise en oeuvre de la régie environnementale fédérale*, Ottawa.



Chambre des communes, 1997, *Tenir Compte de la Réalité Rurale: Rapport du Comité permanent des ressources naturelles*. www.parl.gc.ca/committees352/natu/reports/03_1997-03/natu-03-cov-f.html.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, *Notre avenir à tous*, Oxford.

Conseil des entreprises pour le développement durable, 1993, *Devenir écoefficient*, Anvers.
Environnement Canada, 1992, *Rapport annuel sur la gestion environnementale fédérale, 1992-1993*, Ottawa.

Environnement Canada, Région de l'Atlantique, 1993, *ACAP A Community Guide to Environmental Planning*.

Environnement Canada et Industrie Canada, 1994, *Une stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement*, Ottawa.

Environnement Canada, 1995, *Principes directeurs pour les projets d'écosystèmes*, Ottawa.

Environnement Canada, 1995, *Directives sur l'écologisation des opérations du gouvernement*, Ottawa.

Environnement Canada, 1992, *Code fédéral de régie environnementale*, Ottawa.

Environnement Canada, 1995, *L'écologisation des opérations du gouvernement*, Ottawa.

Environnement Canada, 1996, *L'État de l'environnement du Canada*, Ottawa.
http://www.ec.gc.ca/cgi-bin/foliocgi.exe/soereng/query=*/doc/{t1}.

Environnement Canada, 1994, *Rapport sur l'état de l'environnement dans la région de l'Atlantique (EE)*, Ottawa.

Environnement Canada, 1994, *ACAP Communities in Action*, région de l'Atlantique.

Gouvernement du Canada, 1995, *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*, Ottawa.

Gouvernement du Canada, 1997, *L'élan est donné: Le développement durable au Canada*, Ottawa.

Gouvernement du Canada, 1995, *Guide pour l'écologisation du gouvernement*, Ottawa.
<http://www.doe.ca.grngvt/guide.html>.

Institut mondial des ressources, Programme d'environnement des Nations unies, et Programme de développement des Nations unies, 1991, *Ressources mondiales 1992-1993 : Guide sur l'environnement mondial : Sur la voie du développement durable*, New York.

Nations unies, 1992, *Programme 21 : Le Programme d'action des Nations unies à la suite de la Conférence de Rio*, New York.

North American Policy Group, 1996, *Atlantic Canada and The World: A Development Comparison*, Halifax.

North American Policy Group, 1996, *Atlantic Canada and The 50 States: A Development Comparison*, Halifax.



Organisation de coopération et de développement économiques, 1996, *Stratégies pour un développement régional durable*, Paris.

Porter, Michael E., et Claas van der Linde, 1995, *Green and Competitive*, Harvard Business Review, septembre-octobre.

Porter, Michael E., et Claas van der Linde, 1995, *Towards a New Conception of the Environment-Competitiveness Relationship*, Journal of Economic Perspectives, volume 9(4), pages 97 à 118.

Programme de développement des Nations unies, 1996, *Rapport sur le développement humain*, New York.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 1996, *Structure de planification, de compte rendu et d'imputabilité*, Ottawa.

Société d'expansion du Cap-Breton, ouvrage non daté, *Dossier d'information*.

Société d'expansion du Cap-Breton, 1996, *Rapport annuel*.

Statistique Canada, 1994, *L'activité humaine et l'environnement*, Système des comptes nationaux, Division des comptes nationaux et de l'environnement, SC11-509E, Ottawa.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1997, *Rapport de Partenariat visant le développement durable des villages côtiers et des écosystèmes marins de Terre-Neuve et du Labrador*. www.nrtee-trnee.ca.

The Tom Peters Group, 1990, *Lean, Green and Clean: The Profitable Company of the Year 2000*, exposé à l'occasion de la conférence organisée à Munich, en Allemagne, sur le thème « The Greening of European Business ».

